



2021 | 2022

# RAPPORT ANNUEL



Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation  
du Québec

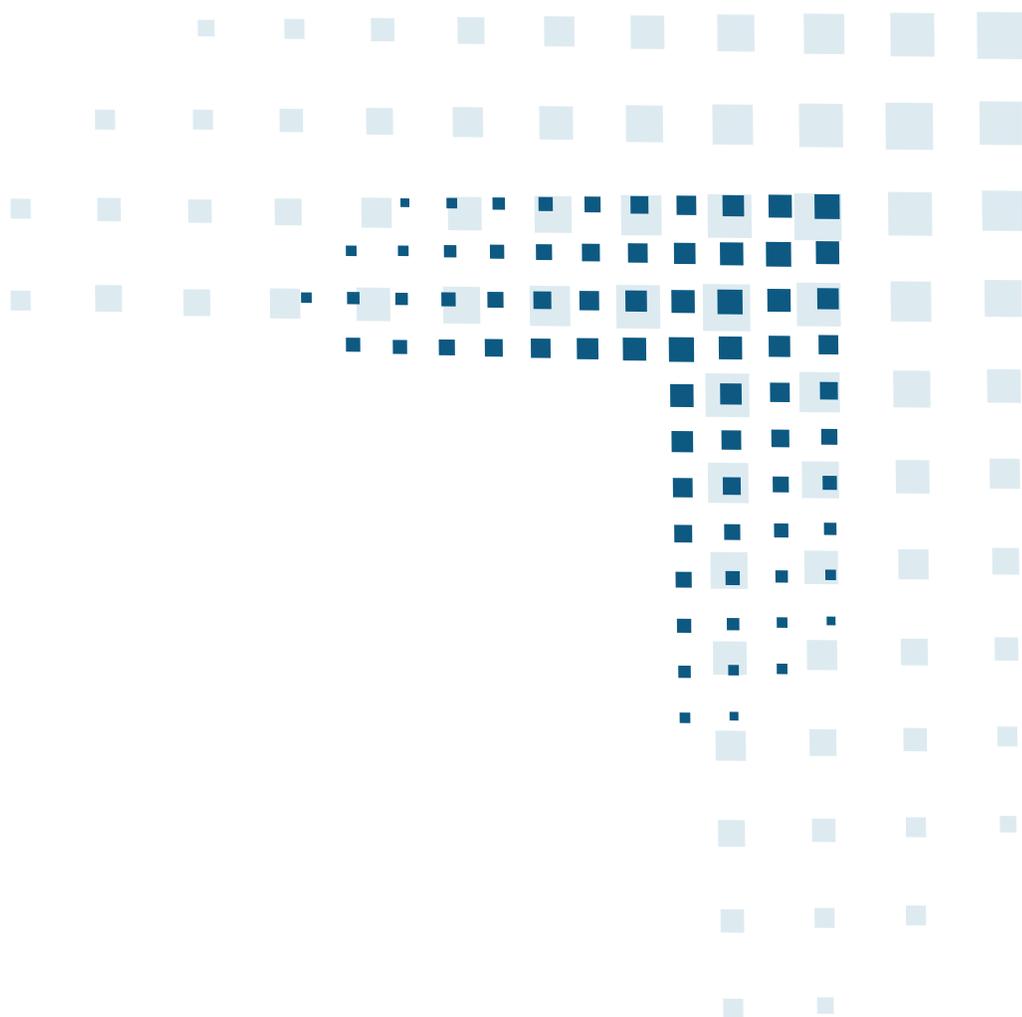
[www.orientation.qc.ca](http://www.orientation.qc.ca)





2021 | 2022

# RAPPORT ANNUEL







# Tables des matières

## Rapport d'activités

---

Lettres de présentation ..... 6

Mission et valeurs ..... 7

Rapport de la présidente ..... 8

Rapport de la directrice  
générale et secrétaire ..... 10

Renseignements généraux  
sur les membres ..... 12

**Gouvernance ..... 15**

Avant-propos ..... 15

Élections 2021 ..... 15

Composition du conseil  
d'administration ..... 16

Rémunération et participation  
aux réunions ..... 18

Rapport du conseil d'administration ..... 19

Comités du conseil d'administration ..... 23

Employés de l'Ordre ..... 26

**Protection du public ..... 28**

Comité d'accès à l'exercice  
de la profession ..... 28

Comité de la formation ..... 31

Autorisations liées à la pratique  
d'activités réservées ..... 33

Activités relatives à l'inspection  
professionnelle ..... 34

Activités relatives aux normes  
professionnelles et au soutien  
à l'exercice de la profession ..... 39

Bureau du syndic ..... 40

Comité de révision ..... 45

Conseil de discipline ..... 45

Activités relatives à la conciliation  
et à l'arbitrage des comptes ..... 47

Activités relatives aux  
infractions pénales ..... 47

Activités relatives à l'assurance  
responsabilité professionnelle  
et à l'indemnisation ..... 49

**Développement  
des compétences ..... 50**

**Rôle sociétal et  
communications ..... 54**

## États financiers

---

Rapport des auditeurs indépendants ..... 61

Résultats ..... 63

Évolution de l'actif net ..... 64

Situation financière ..... 65

Flux de trésorerie ..... 66

Notes complémentaires ..... 67

Renseignements complémentaires ..... 74

# Lettres de présentation

## Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**Danielle McCann**

Ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable  
de l'application des lois professionnelles  
Québec, juin 2022

---

## Madame Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement  
supérieur et ministre responsable de  
l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma haute considération.

La présidente,

**Josée Landry, c.o.**

Montréal, juin 2022

---

## Madame Diane Legault

Présidente  
Office des professions du Québec

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de présidente de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2022.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

La présidente,

**Josée Landry, c.o.**

Montréal, juin 2022



# Mission et valeurs

## Mission

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec assure la protection du public en surveillant l'exercice de la profession et en lui fournissant des recours légaux. Cette protection du public s'articule également autour de l'accessibilité et de la qualité des services d'orientation ainsi que du positionnement sur les enjeux de société en lien avec son champ d'exercice. De plus, l'Ordre soutient ses membres dans le développement et la consolidation de leurs compétences, dans le respect de leurs obligations.

## Ambition

Être la référence en matière de services d'orientation, d'insertion socioprofessionnelle et de développement de carrière pour les individus et les organisations.

## Énoncé de pertinence sociale<sup>1</sup>

Les c.o., grâce à leur expertise de la relation individu-travail-formation, visent le mieux-être personnel et professionnel des personnes en mobilisant leur potentiel et en les aidant à prendre leur place dans la société tout au long de leur vie.

## Valeurs

- **L'Ordre aborde toutes situations avec Rigueur**

Dans un souci de cohérence, de logique et d'objectivité, avec le recul nécessaire à la recherche de solutions fondées sur des éléments scientifiques, légaux, réglementaires et éthiques pour agir au moment opportun.

- **L'Ordre aborde toutes situations avec Respect**

En faisant preuve de considération envers toutes les personnes avec qui il entre en relation et en évitant toute forme de discrimination. Ses actions incarnent les notions de courtoisie, de diligence, de confiance et de discrétion par la voie de paroles et de gestes sensibles à l'égard d'autrui.

- **L'Ordre aborde toutes situations avec Engagement**

Afin que chaque membre de l'équipe puisse se dépasser en vue de l'atteinte des objectifs, ce qui se traduit dans la mobilisation collective vers l'excellence des services offerts au public et aux membres. Cet engagement se manifeste aussi par la solidarité entre les collègues et par un fort sentiment d'appartenance.

- **L'Ordre aborde toutes situations avec Équité**

Pour respecter les droits de toute personne et pour assurer un traitement juste, considérant les particularités et les besoins de chacun et chacune.

- **L'Ordre aborde toutes situations avec Intégrité**

En reconnaissant les limites de ses compétences, en faisant preuve de loyauté envers la profession et en diffusant une information exacte et pertinente. Cela suppose qu'il agit de façon à préserver la confiance du public et de ses membres, en cohérence avec ses autres valeurs fondamentales.

1. L'énoncé de pertinence sociale a été adopté par le conseil d'administration en 2010, à la suite d'une réflexion collective avec les c.o.



# Rapport de la présidente

Josée Landry, M.A., c.o.

Présidente de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

Au terme de la deuxième année de notre plan stratégique Vision 20-23, nous tenons toujours le cap vers l'ambition que nous nous sommes donnée : *Être la référence en matière de services d'orientation, d'insertion socioprofessionnelle et de développement de carrière pour les individus et les organisations.* Malgré les imprévus qui continuent de survenir et la charge importante de travail liée aux activités quotidiennes incontournables, notre ordre garde toujours sa vision dans sa mire tout comme le plan d'action dont il s'est doté.

## Une gouvernance actuelle et contemporaine

Le conseil d'administration (CA) met en place des pratiques de gouvernance plus actuelles, et ses membres approfondissent leurs connaissances en la matière depuis les dernières années, entre autres par l'entremise de formations. C'est ainsi qu'il reste en mesure d'assurer une saine gestion des affaires de l'Ordre. La lecture du rapport annuel vous renseignera sur tous les dossiers qui ont été traités en 2021-2022 dans le cadre des six séances du CA ainsi que par ses différents comités. Auparavant nommé « comité de planification stratégique », le comité stratégique seconde maintenant la présidence dans la détermination des enjeux prioritaires en matière d'orientation et dans le positionnement à adopter à leur égard, en cohérence avec notre mission de protection du public. Ces enjeux sont, par exemple, liés à l'accès de la population aux services d'orientation au sein des différents secteurs d'activité où pratiquent les conseillers et conseillères d'orientation.

## Un incontournable dans la société

Au cours de la dernière année, les actions stratégiques de l'Ordre étaient orientées vers deux secteurs prioritaires, celui de l'employabilité et celui de la santé et des services sociaux. Dans le cas du premier, nous avons travaillé en étroite collaboration avec Services Québec : nous avons participé à la conception du nouveau cadre de financement des ressources externes (Emploi-Québec), une première pour l'Ordre. Nous avons également eu l'occasion d'offrir un webinaire à nos membres portant sur les mesures de financement destinées aux entreprises et aux citoyens, animé par le sous-ministre associé au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et par la sous-ministre adjointe du ministère de l'Enseignement supérieur (MES). De plus, ma participation à la Table ronde entre le milieu des affaires et celui de l'éducation, dirigée par la Fédération des chambres de commerce du Québec et à laquelle participent des employeurs, le MTESS, le MES et le ministère de l'Éducation, a permis de faire croître la visibilité de l'orientation en employabilité.

De plus, de grandes avancées ont été réalisées dans le secteur de la santé et des services sociaux, en particulier grâce à la poursuite des rencontres statutaires avec les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux. C'est ainsi que les c.o. sont de plus en plus reconnus comme des professionnels de choix dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines — et dans les programmes et services du réseau de la santé et des services sociaux — comme le montre le document interordres *Des professionnels incontournables* (conçu en collaboration avec l'Ordre des criminologues du Québec, l'Ordre des sexologues du Québec et l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec).



## Rapport de la présidente

Enfin, les réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ont également mobilisé beaucoup de nos efforts. Il va sans dire que la sortie graduelle de la crise sanitaire et ses effets à long terme sur les élèves et les étudiants nous ont fortement préoccupés. Il était donc de notre devoir de nous y attarder. En témoigne notre participation aux processus d'élaboration du *Plan d'action pour la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026* et du *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026*. Nous croyons avoir bien rempli notre mission en rappelant constamment la valeur ajoutée des services d'orientation sur les plans de la persévérance scolaire et de la réussite éducative, en collaboration interprofessionnelle avec nos collègues des autres ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines ainsi qu'avec nos partenaires des réseaux de l'éducation.

En terminant, je tiens à souligner le travail colossal accompli par la directrice générale, Martine Lacharité, et toute l'équipe de l'Ordre. Ce sont des personnes fortement engagées, qui croient profondément en notre profession ainsi qu'en la mission de l'Ordre, et je leur en suis fort reconnaissante. Je remercie également les membres du bureau du Syndic, des différents comités statutaires et des groupes de travail, les bénévoles et toutes les personnes engagées dans les travaux de l'Ordre. Un merci spécial aux administrateurs et administratrices qui ont terminé leur mandat au CA en pleine pandémie — tout spécialement à M. Michel Robert après dix années de dévouement, dont six à la vice-présidence. Merci pour ton précieux soutien, je te souhaite une bonne et heureuse retraite !



# Rapport de la directrice générale et secrétaire

Martine Lacharité, c.o.

Directrice générale et secrétaire de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec

L'exercice 2021-2022 correspondait à la deuxième année d'activités du plan stratégique triennal de l'Ordre (2020-2023). Une année où le temps nous a parfois semblé limité par rapport à notre capacité à mettre en œuvre les actions pour atteindre les cibles ambitieuses du plan stratégique. Il s'avère toutefois que le chemin parcouru est déjà porteur de belles réussites, comme en témoigne notre présidente, Josée Landry, dans son rapport. Quant aux activités opérationnelles récurrentes qui sont au cœur de notre mission de protection du public (ex. : admission, inspection professionnelle, enquêtes et discipline, développement des compétences, communications, etc.), elles engagent des efforts importants pour améliorer continuellement nos procédures, déployer de nouveaux projets et agir en prévention afin que les conseillers et conseillères d'orientation aient toutes les ressources nécessaires pour offrir des services de qualité à la population. Les différentes sections de ce rapport annuel font état des résultats obtenus pour l'ensemble des activités liées à la protection du public ainsi que pour celles inhérentes au développement des compétences et aux communications. Je vous présente ci-dessous quelques faits saillants de l'année 2021-2022, qui méritent d'être soulignés.

## Soutenir nos membres dans une perspective de prévention

L'Ordre offre une diversité d'activités et de ressources à ses membres pour soutenir l'exercice de leur profession et le développement de leurs compétences. Cette offre de soutien s'inscrit dans une perspective de prévention des risques de préjudices pour les personnes qui consultent les c.o. Nos membres doivent non seulement maintenir leurs compétences à jour, mais sont aussi souvent confrontés à des situations complexes dans le cadre de leur pratique, qui soulèvent des questionnements déontologiques et imposent une réflexion éthique rigoureuse. À ce titre, il est important de mentionner que notre service-conseil en éthique et déontologie a été fort sollicité, et apprécié, par nos membres au cours de la dernière année. De plus, la création et la mise à jour continue d'outils de réflexion comme le *Guide explicatif du Code de déontologie des membres de l'OCCOQ* nous permettent d'alimenter notre banque de ressources.

Plusieurs activités de formation continue ont été offertes en ligne afin de les rendre plus accessibles aux membres, et les données sur la participation sont éloquentes. Félicitations aux formatrices et aux formateurs, qui ont dû adapter leur pédagogie et apprendre à utiliser les outils technologiques nécessaires à cette évolution. Par ailleurs, les résultats d'un sondage auquel plus de 600 membres ont répondu nous confirment leur appréciation et leurs besoins en formations virtuelles, alors que le mode présentiel demeure leur préférence en ce qui a trait à notre colloque et à nos journées de formation continue.



Depuis 2018, l'Ordre propose une démarche de formation et de coaching aux c.o. œuvrant dans les écoles secondaires — en collaboration avec leur direction — afin de leur permettre de développer une planification des services d'orientation (PSO) adaptée aux besoins des élèves et aux ressources de leur milieu scolaire. Le déploiement de cette offre s'est poursuivi en 2021-2022, et plusieurs autres centres de services scolaires en ont bénéficié. De surcroît, la formule de la PSO a été adaptée au secteur collégial dans le cadre d'un projet pilote, et les résultats obtenus ont été concluants. Ainsi envisageons-nous de l'offrir éventuellement à l'ensemble du réseau collégial, en congruence avec les mesures du *Plan d'action pour la santé mentale étudiante en enseignement supérieur 2021-2026* et du *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026*.

### Mise en valeur de la profession

À la mi-juillet 2021, l'Ordre a procédé à la mise en ligne de son tout nouveau site Web. Ce projet d'envergure avait pour objectif d'accroître la visibilité et la reconnaissance de l'Ordre et des services d'orientation auprès de tous les publics cibles, grâce à une nouvelle approche de présentation de la profession et de l'expertise des c.o. Il a fait l'objet d'un lancement officiel en marge de la Semaine québécoise de l'orientation au mois de novembre 2021. Dans le but d'optimiser la portée de ce lancement, une courte vidéo promotionnelle a aussi été produite. Conçue pour interpeller les personnes de tous âges, elle a été diffusée largement sur la Toile, entre autres par le truchement de placements publicitaires dans les médias sociaux : son potentiel viral nous sera utile dans la poursuite de nos activités de mise en valeur de la profession et des services d'orientation offerts à la population.

### Gestion des ressources humaines et financières

Le contexte pandémique a posé de nombreux défis en matière de gestion des ressources humaines. Toute l'équipe de l'Ordre a dû s'adapter au contexte du travail à distance, aux modalités d'une nouvelle politique de télétravail ainsi qu'au retour graduel dans nos bureaux (mode hybride). Des changements effectués dans les tâches de certains postes administratifs ont pour leur

part soulevé l'importance de standardiser les pratiques de gestion et de poursuivre la conception des documents de procédures liées à l'ensemble de nos activités.

Sur le plan budgétaire, l'Ordre a conclu l'exercice 2021-2022 avec un surplus important en raison d'un accroissement significatif de ses revenus. D'une part, l'augmentation du nombre de membres (+ 50) a haussé nos revenus de cotisation. D'autre part, la diffusion d'une nouvelle offre de visibilité — offrant davantage d'options, notamment dans le nouveau site — a généré une augmentation importante de nos revenus publicitaires, et la participation des membres aux activités de formation continue ainsi qu'au colloque virtuel a aussi eu des effets positifs. Finalement, le maintien d'une approche de saine gestion des dépenses a aussi contribué à la conclusion de l'exercice avec un surplus budgétaire, ce qui permet à l'Ordre de renflouer le fonds d'administration nécessaire à sa bonne gestion financière.

En conclusion, je tiens souligner l'incroyable travail de l'équipe de la permanence, que je côtoie au quotidien, ainsi que celui des membres de nos différents comités. Toutes ces personnes ont fait preuve d'un engagement notable et d'une mobilisation soutenue. Je suis très impressionnée des projets importants qui ont été réalisés, portés avec vigueur et enthousiasme par cette petite équipe. Vous avez toutes et tous mon admiration. Je tiens aussi à remercier la présidente de l'Ordre ainsi que les membres du conseil d'administration pour leur soutien, leur confiance et leur engagement envers notre mission de protection du public.

En terminant, j'aimerais souligner le départ à la retraite de M<sup>me</sup> Linda Roy après 12 années à l'emploi de l'Ordre comme adjointe aux services administratifs. Sa contribution a été très précieuse tout au long de ces années, notamment en 2010 (scission de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec en deux ordres distincts). Elle a mis en place des systèmes de contrôle financier plus que performants, avec rigueur et professionnalisme. Merci, Linda, et bonne continuation !

# Renseignements généraux sur les membres

## Répartition géographique

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	NB MEMBRES
Bas-Saint-Laurent (01)	67
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	81
Capitale-Nationale (03)	576
Mauricie (04)	71
Estrie (05)	207
Montréal (06)	634
Outaouais (07)	60
Abitibi-Témiscamingue (08)	26
Côte-Nord (09)	34
Nord-du-Québec (10)	7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	34
Chaudière-Appalaches (12)	170
Laval (13)	67
Lanaudière (14)	82
Laurentides (15)	99
Montérégie (16)	342
Centre-du-Québec (17)	72
Hors Québec	39
<b>TOTAL DES MEMBRES</b>	<b>2 668</b>
<b>TOTAL FEMMES</b>	<b>2 203</b>
<b>TOTAL HOMMES</b>	<b>465</b>

## Renseignements généraux sur les membres

### Inscription au tableau au 31 mars 2022

#### DÉLIVRANCE DE PERMIS

Permis réguliers	132
Permis restrictifs temporaires suite à une demande de reconnaissance	13
Permis restrictifs temporaires révoqués	0

#### MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU

Membres inscrits au tableau (2021-03-31)	2 619
Nouvelles inscriptions	141
Réinscriptions	65
Radiations pour non-paiement	51
Radiations temporaires (décision disciplinaire)	0
Démissions	106
Décès	0
<b>TOTAL DES MEMBRES AU 31 MARS 2022</b>	<b>2 668</b>

Permis temporaires délivrés conformément à la <i>Charte de la langue française</i>	2
Permis restrictifs temporaires délivrés à la suite d'une demande de reconnaissance	18
Permis réguliers	2 648

#### CLASSEMENT DE COTISATION

(Dates de versements : 1/4, 1/5, 1/6)

		COÛT
Membres réguliers	2 327	625 \$
Membres recrues	141	312,50 \$ / 156,25 \$ (dernier trimestre)
Membres non en exercice	81	156,25 \$
Membres hors Québec	5	156,25 \$
Membres hors Canada	12	156,25 \$
Membres émérites	4	-
Membres à vie	44	-
Membres retraités	54	62,50 \$
<b>TOTAL</b>	<b>2 668</b>	

<b>LIMITATION DU DROIT D'EXERCICE</b>	<b>1</b>
<b>SUSPENSION DU DROIT D'EXERCICE</b>	<b>0</b>



## Renseignements généraux sur les membres

### ACTIVITÉS RÉSERVÉES

Permis de psychothérapie	144
Accréditation à la médiation familiale	18
Attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux	25

### ÉTUDIANTS ASSOCIÉS 80

### MEMBRES EXERÇANT AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ

Conformément au *Règlement sur l'exercice de la profession de conseiller d'orientation en société*, les c.o. sont autorisés à exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société depuis 2013.

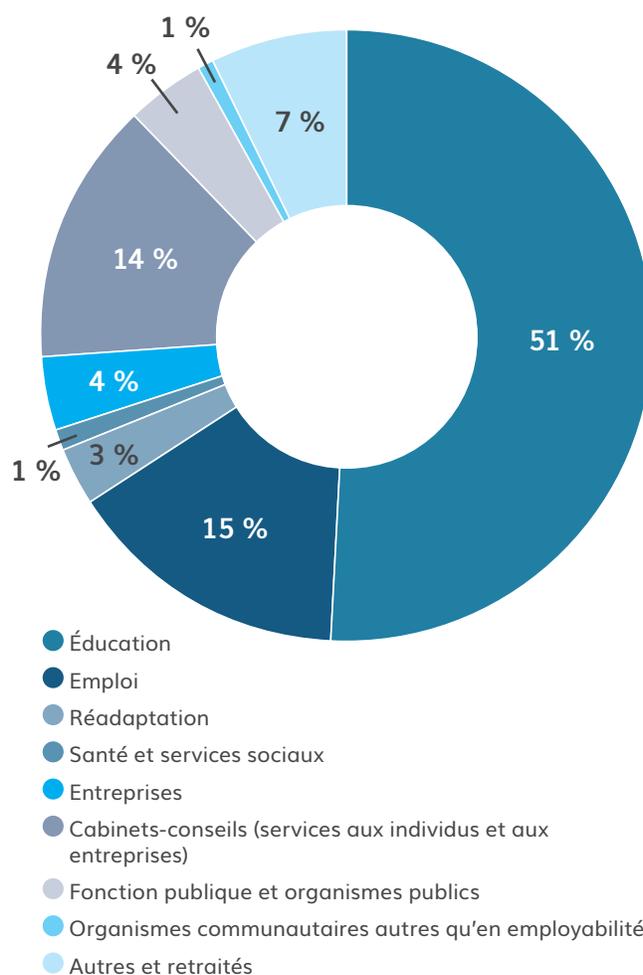
Sociétés par actions (SPA) déclarées (nouvelles ou anciennes)	23
Membres* actionnaires dans les SPA déclarées	23
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) déclarées (nouvelles ou anciennes)	1
Membres* associés dans les SENCRL déclarées	2

\* Ce renseignement exclut tout membre à l'emploi de la société ou travaillant sur une base contractuelle. Il exclut également tout actionnaire ou tout sociétaire non membre de l'Ordre.

### Répartition des membres selon les milieux de pratique

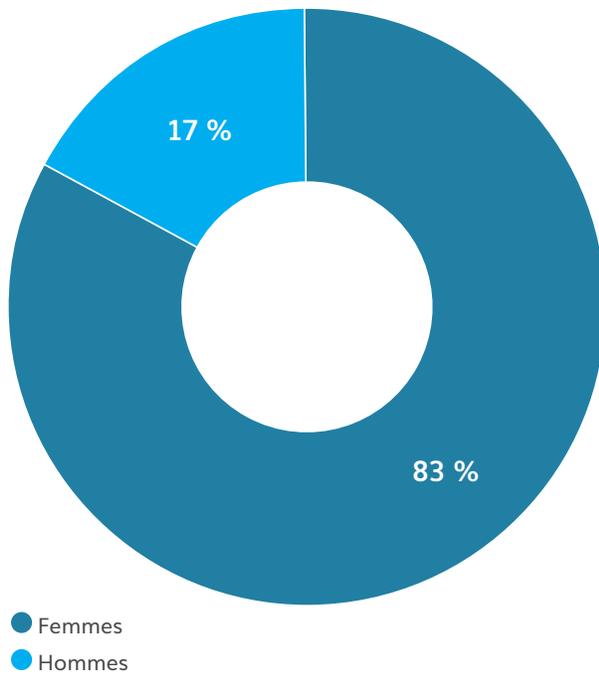
MILIEUX DE PRATIQUE	TOTAL	%
<b>Éducation</b>	<b>1 349</b>	<b>51 %</b>
Primaire	18	
Secondaire	588	
Secondaire – éducation des adultes	284	
Centre administratif	41	
Cégep	241	
Cégep – éducation des adultes	12	
Université	62	
Université (consultation)	103	
<b>Emploi</b>	<b>393</b>	<b>15 %</b>
Organismes de développement de l'employabilité	370	
Emploi-Québec	23	

Réadaptation	67	3 %
Compagnies d'assurances	15	
CNESST, SAAQ, IVAC	15	
Centres de réadaptation	37	
<b>Santé et services sociaux</b>	<b>38</b>	<b>1 %</b>
Centres hospitaliers	20	
CLSC, CISSS ou CIUSSS	18	
<b>Fonction publique et organismes publics</b>	<b>118</b>	<b>4 %</b>
<b>Entreprises</b>	<b>115</b>	<b>4 %</b>
<b>Cabinets-conseils (services aux individus et entreprises)</b>	<b>377</b>	<b>14 %</b>
<b>Organismes communautaires autres qu'en employabilité</b>	<b>29</b>	<b>1 %</b>
<b>Autres et retraités</b>	<b>182</b>	<b>7 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 668</b>	



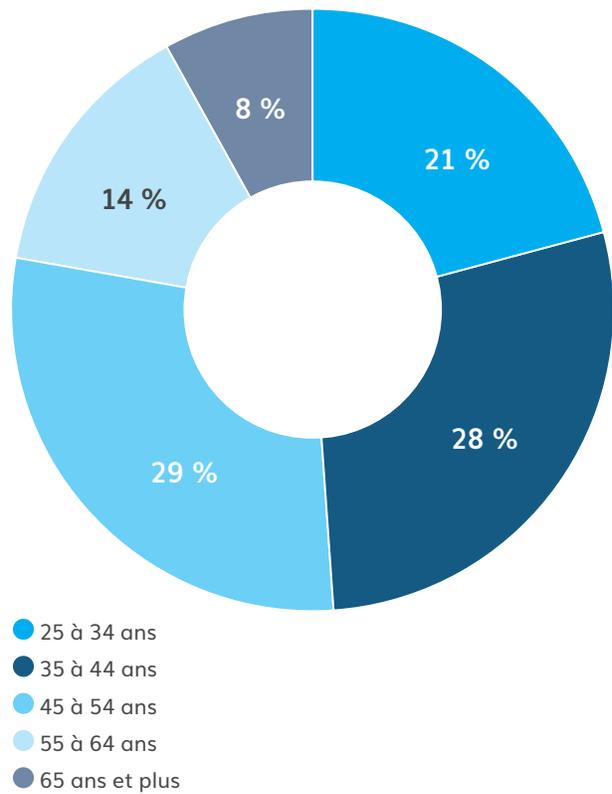
## Répartition des membres selon le sexe

Femmes	2203
Hommes	465
<b>TOTAL</b>	<b>2 668</b>



## Répartition des membres selon l'âge

25-34 ans	574
35-44 ans	736
45-54 ans	784
55-64 ans	370
65 ans et plus	204
<b>TOTAL</b>	<b>2 668</b>





## Avant-propos

L'Ordre des conseillers et conseillère d'orientation du Québec est administré par un conseil d'administration formé de 11 personnes, dont 1 présidente ou président élu au suffrage des administrateurs, 8 administratrices ou administrateurs élus parmi les membres dans chacune des 5 régions électorales et 3 administratrices ou administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec pour représenter le public. Les mandats sont de 3 ans.

Pour assurer une diversité régionale au sein du CA, le territoire du Québec est divisé en 5 régions électorales, tel que stipulé dans le *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*. Le tableau qui suit présente la manière dont les régions électorales sont délimitées ainsi que le nombre d'administratrices ou administrateurs par région.

RÉGION ÉLECTORALE 1	RÉGION ÉLECTORALE 2	RÉGION ÉLECTORALE 3	RÉGION ÉLECTORALE 4	RÉGION ÉLECTORALE 5
Bas-Saint-Laurent (01) Saguenay–Lac-Saint-Jean (02) Abitibi-Témiscamingue (08) Côte-Nord (09) Nord-du-Québec (10) Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	Outaouais (07) Laval (13) Lanaudière (14) Laurentides (15)	Capitale-Nationale (03) Mauricie (04) Chaudière-Appalaches (12) Centre-du-Québec (17)	Estrie (05) Montérégie (16)	Montréal (06)
Nombre : 1	Nombre : 1	Nombre : 2	Nombre : 2	Nombre : 2

## Élections 2021

Conformément au *Règlement sur l'organisation de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et sur les élections à son Conseil d'administration*, des élections se sont tenues dans deux régions électorales du CA en 2021. Au total, trois postes d'administrateurs étaient à pourvoir. Ayant été élue par acclamation, une nouvelle administratrice a fait son entrée au sein du CA pour la région électorale 1. Les administratrices de la région 5 ont pour leur part été élues par acclamation pour un second mandat. Leur entrée en fonction a eu lieu dans le cadre de la première séance du conseil d'administration qui a suivi les élections, c'est-à-dire le 23 mai 2021.

RÉGIONS ÉLECTORALES	CANDIDATES	ÉLUES
1 : Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine Nombre de postes en élection : 1	Nadia Thibeault, c.o.	Nadia Thibeault, c.o.
		Élue par acclamation

5 : Montréal Nombre de postes en élection : 2	Marie-Hélène Collin, c.o. Mirela Malushaj, c.o.	Marie-Hélène Collin, c.o. Mirela Malushaj, c.o.
		<i>Élues par acclamation</i>

# Composition du conseil d'administration

## Présidence

La présidente ou le président est élu au suffrage des administrateurs. À ce titre, Josée Landry, c.o., a été élue pour un second mandat en octobre 2019 parmi les membres élus au conseil d'administration.

PRÉNOM ET NOM	ÉLECTION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS
Josée Landry, c.o.	Octobre 2019, 2 <sup>e</sup> mandat Juin 2016, 1 <sup>er</sup> mandat	2 mandats

## Administratrices ou administrateurs élus

NOM	RÉGION ÉLECTORALE	ÉLECTION OU NOMINATION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	FIN DE MANDAT* OU DÉMISSION	ASSIDUITÉ AUX SÉANCES
Nadia Thibeault, c.o.	1 : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Nord-du-Québec et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Élue en mai 2021	–	Mai 2024	6/7
Josée Landry, c.o.	2 : Outaouais, Laval, Laurentides et Lanaudière	Nommée par le CA en septembre 2008, réélue en mai 2019	4 mandats	Mai 2022	8/8
Émilie Allen, c.o.	3 : Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec	Élue en mai 2019	–	Mai 2022	7/8
Annie Gourde, c.o.	3 : Capitale-Nationale, Mauricie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec	Élue en mai 2016, réélue en mai 2019	1 mandat	Mai 2022	8/8



Alexandre Brien, c.o.	4 : Estrie et Montérégie	Nommé par le CA en mars 2018, réélu en mai 2019	1 mandat	Mai 2022	8/8
Caroline Dufour, c.o.	4 : Estrie et Montérégie	Nommée par le CA en mars 2017, réélue en mai 2019	1 mandat	Mai 2022	7/8
Mirela Malushaj, c.o.	5 : Montréal	Nommée par le CA en juillet 2018, réélue en mai 2021	1 mandat	Mai 2024	7/8
Marie-Hélène Collin, c.o.	5 : Montréal	Nommée par le CA en octobre 2014, réélue en mai 2018, réélue en mai 2021	2 mandats	Mai 2024	6/8

\* L'entrée en fonction des administratrices et administrateurs se fait à la séance du conseil d'administration qui suit l'élection, dont la date de clôture du scrutin est fixée au 1<sup>er</sup> jeudi de mai.

## Administratrices et administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION	NOMBRE DE MANDATS TERMINÉS AU 31 MARS	FIN DE MANDAT* OU DÉMISSION	ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS
Sylvie Hertrich	Nommée le 29 mai 2021	–	2024	7/7
Michel Guimond	Nommé le 20 septembre 2018, renommé le 29 mai 2021	1 mandat	2024	7/8
Teresa Pacheco	Nommée le 15 octobre 2018, renommée le 4 juin 2019	1 mandat	2022	7/8

\* L'entrée en fonction des administratrices et administrateurs se fait à la séance du conseil d'administration qui suit l'élection, dont la date de clôture du scrutin est fixée au 1<sup>er</sup> jeudi de mai.

À noter que, conformément aux exigences de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*, le CA compte une administratrice qui était âgée de 35 ans ou moins au moment de son élection. Sur le plan de la répartition femmes/hommes, la composition du CA (neuf administratrices et deux administrateurs) est similaire à celle de la totalité des membres de l'Ordre (conseillères d'orientation : 82 %/conseillers d'orientation : 18 %).

# Rémunération et participation aux réunions

En 2021-2022, les salaires de la présidente et de la directrice générale et secrétaire s'établissaient comme suit :

- Josée Landry, présidente : 85 486 \$ plus les avantages sociaux  
La présidente exerce cette fonction à raison de trois jours par semaine.
- Martine Lacharité, directrice générale et secrétaire : 130 175 \$ plus les avantages sociaux  
La directrice générale a été embauchée en mai 2008 et occupe cette fonction à temps plein.

À ce montant s'ajoute une contribution équivalant à 5 % de leur salaire qui est versée dans leur régime de retraite. De plus, elles bénéficient d'un régime d'assurance collective dont une partie de la prime est assurée par l'Ordre. Un téléphone cellulaire leur est également fourni. Les frais de séjour et de déplacement sont remboursés sur présentation de pièces justificatives, conformément à la *Politique des frais de séjour et de déplacement*.

Mis à part la présidente, les administratrices et administrateurs élus de l'Ordre ne sont pas rémunérés pour leur participation aux séances du CA. Ces personnes reçoivent toutefois un jeton de 311,91 \$ (44,56 \$/heure) pour participer aux réunions des différents comités institués par le CA. Ce jeton exclut le temps de préparation et de déplacement. Ces personnes nommées sont remboursées par l'Office des professions selon les règles applicables.

ADMINISTRATRICES ET ADMINISTRATEURS	PARTICIPATION AUX COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	ASSIDUITÉ AUX RÉUNIONS	RÉMUNÉRATION
Émilie Allen, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	5/7	323,39 \$
Alexandre Brien, c.o.	Comité stratégique	3/3	378,75 \$
Marie-Hélène Collin, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	1/1	44,56 \$
	Comité stratégique	0/1	
	Comité de gouvernance	3/3	308,20 \$
Caroline Dufour, c.o.	Comité de gouvernance	2/2	114,82 \$
	Comité stratégique	1/1	89,12 \$
Annie Gourde, c.o.	Comité des finances et des ressources humaines	7/8	875,59 \$
Josée Lachance, c.o. (mandat se terminant en juin 2021)	Comité des finances et des ressources humaines	1/1	44,56 \$
Mirela Malushaj Mocka, c.o.	Comité stratégique	3/4	334,20 \$
Michel Robert, c.o. (mandat se terminant en juin 2021)	Comité de gouvernance	1/1	118,82 \$
Antoine Roy, c.o. (mandat se terminant en juin 2021)	Comité stratégique	1/1	89,12 \$
Bernard Beauchesne (mandat se terminant en juin 2021)	Comité des finances et des ressources humaines	1/1	S.O.
Sylvie Hertrich	Comité stratégique	3/3	S.O.



Michel Guimond	Comité de gouvernance Comité stratégique	3/3 0/1	S.O.
Teresa Pacheco	Comité de gouvernance Comité des finances et des ressources humaines	1/1 7/7	S.O.
Jean-Guy Trottier (mandat se terminant en juin 2021)	Comité stratégique	1/1	S.O.

### Formation des administratrices et administrateurs relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivi	Ne l'ayant pas suivi
Le rôle d'un conseil d'administration	9	2
La gouvernance et l'éthique	10	1
L'égalité entre les femmes et les hommes	10	1
La gestion de la diversité ethnoculturelle	10	1
Devoirs de loyauté et conflit d'intérêts	8	3

# Rapport du conseil d'administration

Le CA est chargé d'assurer la surveillance générale de l'Ordre ainsi que l'encadrement et la supervision de la conduite de ses affaires. Il veille à l'application des dispositions du *Code des professions* et des règlements qui en découlent. Il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf ceux qui sont du ressort des membres de l'Ordre réunis en assemblée générale.

## Réunions

Au cours de l'exercice 2021-2022, le CA a tenu sept séances ordinaires et une séance extraordinaire. L'assemblée générale annuelle (AGA) a eu lieu le 14 octobre 2021, entièrement en mode virtuel. Les membres présents pouvaient ainsi voter à distance et poser leurs questions en direct dans la plateforme de diffusion. Au total, 98 membres, deux administratrices élues, un administrateur nommé par l'Office des professions du Québec ainsi que le personnel de l'Ordre ont participé à l'AGA.

## Ordre du jour de l'AGA 2021

- Présentation des activités de l'Ordre 2020-2021
- Présentation des états financiers vérifiés 2020-2021
- Prévisions budgétaires 2022-2023
- Cotisation annuelle 2022-2023

- Rapport de la secrétaire de l'Ordre sur la consultation des membres en vertu de l'article 103.1 du *Code des professions*
- Projet de résolution du conseil d'administration
- Nouvelle consultation des membres
- Approbation de la rémunération des administrateurs élus 2022-2023
- Nomination des auditeurs pour l'exercice 2022-2023

Ce rapport annuel (2021-2022) sera présenté à l'AGA 2021-2022, qui aura lieu le jeudi 20 octobre 2022.

## Réalisations

### Pratiques de gouvernance

Le conseil d'administration a notamment :

- entériné les décisions prises au cours des réunions du comité des finances et des ressources humaines;
- mis en application les dispositions sur la tenue de l'assemblée générale en vue de la consultation sur le montant de la cotisation annuelle 2022-2023; à cet effet, il a :
  - adopté le budget provisoire 2022-2023 devant être soumis aux membres,
  - adopté une résolution visant à soumettre aux membres une augmentation de 1,6 % pour la cotisation 2022-2023,
  - pris acte des commentaires reçus des membres lors de la consultation à l'assemblée générale quant à l'augmentation de la cotisation 2022-2023;
- fixé la cotisation 2022-2023 à 635 \$, représentant une augmentation de 1,6 %.

### Affaires administratives et financières

Le conseil d'administration a notamment :

- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021;

- adopté la mise à jour budgétaire 2021-2022;
- recommandé aux membres de l'assemblée générale de :
  - maintenir le montant des jetons de présence pour l'année 2022-2023 à 311,91 \$ pour une journée de réunion,
  - majorer le salaire de la présidente pour l'année 2022-2023 à 75,20 \$ l'heure à raison de trois jours par semaine,
  - donner à la présidente un boni de 5 % en un montant forfaitaire non récurrent en reconnaissance du travail effectué et des résultats obtenus pour l'exercice 2020-2021,
  - retenir les services comptables de la firme Poirier & Associés comme auditeur pour effectuer la vérification des états financiers 2021-2022;
- adopté une révision des prévisions budgétaires 2022-2023;
- augmenté les échelles salariales et les jetons de présence des membres des comités statutaires de 1 % et versé un boni forfaitaire non récurrent de 1 % aux employés, sauf à la directrice générale;
- procédé aux évaluations 2019-2020 et 2020-2021 de la directrice générale en lui octroyant un bonus forfaitaire pour l'atteinte des objectifs;
- adopté les rapports du bureau du syndic;
- pris acte des rapports semestriels du comité d'inspection professionnelle et du comité d'accès à l'exercice de la profession;
- adopté le plan d'action 2022-2023;
- modifié :
  - la *Politique de gouvernance* en ajustant le mandat du comité de planification stratégique, renommé comité stratégique, et en ajoutant la responsabilité de la révision des politiques aux comités concernés,
  - la *Politique des prix et reconnaissance* en révisant les critères d'admissibilité du prix Wilfrid-Éthier,



- la *Politique des documents et renseignements à caractère public accessibles sans restriction* en l'actualisant aux différentes lois d'accès et à la réforme du *Code des professions*,
  - la *Politique des placements temporaires des avoies de l'Ordre* dans un but de modernisation,
  - la *Politique de correspondance avec les membres* en prévoyant de nouvelles modalités d'application pour les envois postaux et par huissier,
  - la *Politique de télétravail* en l'offrant à l'ensemble du personnel tout en prévoyant certaines modalités,
  - la *Politique d'évaluation des apprentissages et de révision des résultats* en ajustant la responsabilité du comité de révision des apprentissages ainsi que les modalités de reprise d'une évaluation,
  - la *Politique de formation et de perfectionnement des ressources humaines* en y incluant les obligations de formation dévolues par le *Code des professions* et en la renommant *Politique de perfectionnement et de développement professionnel*,
  - la *Politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles* en révisant le texte relatif aux membres recrues et en y ajoutant des droits de réévaluation de dossier, de même que des droits relatifs à la révision d'un résultat à une formation;
- instauré une procédure de révision des politiques de l'Ordre à tous les 5 ans ou moins, si nécessaire;
  - modifié les signataires des effets bancaires et de la gestion du compte de carte de crédit;
  - adopté des principes de rédaction inclusive et épiciène en vue de la mise au point du guide de rédaction de l'Ordre.

## Affaires juridiques et réglementaires

Le conseil d'administration a notamment :

- résolu d'autoriser une poursuite pénale pour usurpation de titre;

- procédé aux radiations pour non-paiement de la cotisation;
- adopté le projet de rapport annuel 2020-2021;
- résolu d'agréer un membre pour la pratique de la médiation familiale avec engagement et un autre membre sans engagement;
- accordé l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux à trois membres;
- entamé des démarches en vue d'une révision des critères d'admission de la maîtrise de l'Université McGill donnant ouverture automatique au permis d'exercice de l'Ordre;
- adopté le rapport d'évaluation de la syndique en chef;
- adopté le *Programme de surveillance générale de la pratique professionnelle des conseillers et conseillères d'orientation 2022-2023*.

## Affaires professionnelles

Le conseil d'administration a notamment :

- adopté les objectifs et les moyens de la Semaine québécoise de l'orientation (SQO) 2021 et confié au comité stratégique le mandat de réévaluer les modalités et la structure d'organisation de la SQO pour les prochaines années;
- décerné le Mérite du CIQ 2021 à Hélène Plourde, c.o.;
- décerné le Prix professionnel à Émilie Robert, c.o., pour la trousse *Ma carrière en images*;
- décerné le Prix de l'orientation à Michèle Langlois, c.o., pour la production d'une vidéo et l'enrichissement d'une banque de ressources en orientation;
- décerné le Prix de la relève à Marie-Pier Laviolette, c.o., notamment pour son engagement envers le développement socioprofessionnel des personnes autistes;

- octroyé la bourse d'excellence pour c.o. doctorant 2021 à Jean-François Perron, c.o., pour son projet de recherche intitulé *Étude sur les liens entre l'indécision scolaire et professionnelle et le développement des fonctions cognitives à l'adolescence*.

## Nominations

Le conseil d'administration a notamment :

- procédé à la nomination de la vice-présidente et des membres des comités institués par le CA ;
- nommé deux nouvelles syndiques adjointes ;
- nommé deux syndiques *ad hoc* pour trois dossiers d'enquête ;
- nommé de nouveaux membres au conseil de discipline, au comité d'accès à l'exercice de la profession ainsi qu'au comité d'inspection professionnelle ;
- nommé de nouvelles inspectrices et inspecteurs ;
- nommé des membres en renouvellement de mandat à des comités statutaires de même qu'un nouvelle délégué au Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF) ;
- nommé les personnes déléguées au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) ;
- nommé les scrutatrices et scrutateurs aux élections 2022.

## Autres résolutions

Le conseil d'administration a notamment :

- procédé à son évaluation de performance annuelle et obligé ses membres à signer une déclaration du respect des normes d'éthique et de déontologie, et de divulgation de conflits d'intérêts ;
- pris acte des commentaires de l'Ordre émis lors de la consultation publique des Rendez-vous pour la réussite éducative : l'éducation au-delà de la pandémie ;

- pris acte des recommandations de l'Ordre émis lors de la consultation publique sur la Stratégie visant à valoriser, à attirer et à mobiliser le personnel scolaire ;
- appuyé l'Énoncé de solidarité envers les Premiers Peuples en y inscrivant la signature de l'Ordre et en recommandant sa diffusion publique ;
- approuvé le contrat d'assurance responsabilité professionnelle des administrateurs et des dirigeants 2022 souscrit auprès de La Capitale assurances générales ;
- pris connaissance des *Profils de compétences des syndicats* et du *Guide des bonnes pratiques opérationnelles à l'intention des syndicats d'ordres professionnels* produits par le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).

## Éthique et déontologie des administrateurs et des membres des comités statutaires

Conformément au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel*, un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein de l'Ordre aux fins d'examen et d'enquête sur toute information reçue relativement à un manquement aux normes d'éthique et de déontologie par une administratrice ou un administrateur. Ce comité reçoit et traite des informations relatives à un manquement aux règles de conduite des membres des comités statutaires.

Le comité est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration pour une durée de quatre ans :

- **Micheline Séguin** : personne dont le nom figure sur la liste à partir de laquelle les administratrices et administrateurs sont nommés par l'Office des professions, conformément au Code des professions (chapitre C-26), et qui n'est pas une administratrice de l'Ordre ;
- **Josée Beauséjour, c.o.** : ancienne administratrice de l'Ordre ;



## Gouvernance

- **Eddy Supeno, c.o.** : membre de l'Ordre ayant une expérience, une expertise, une sensibilité ou un intérêt marqué en matière de déontologie et d'éthique, et qui n'est ni un administrateur de l'Ordre ni un employé de l'Ordre ou une personne liée à ceux-ci.

### Code d'éthique et de déontologie des administratrices et administrateurs

Pour se conformer à la réglementation en vigueur, l'Ordre a adopté un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administratrices et administrateurs. Ce code vise à les éclairer sur le plan individuel afin qu'elles ou ils puissent se l'approprier pour guider leur conduite dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs choix quant aux gestes à poser et à éviter.

Lien vers le code :

<https://www.orientation.qc.ca/medias/iw/Code-ethique-deontologie-administrateurs-OC-COQ.pdf>

### Règlement interne du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Toujours dans le respect des normes édictées dans le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration d'un ordre professionnel*, le comité s'est doté d'un règlement interne permettant de déterminer les règles de procédure pour encadrer son fonctionnement.

Lien vers le règlement :

<https://www.orientation.qc.ca/medias/iw/Reglement-interieur-comite-enquete-ethique-et-deontologie-OC-COQ-juin-2021.pdf>

### Activités du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie

Aucune activité relative à l'application du code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Ordre n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune activité n'a été signalée au cours de l'exercice.

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice et aucune enquête n'a été ouverte au cours de l'exercice au regard de manquements aux normes d'éthique et de déontologie des membres des comités institués par le conseil d'administration.

# Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration (CA) a institué quatre comités qui l'assistent dans l'administration générale des affaires de l'Ordre, en conformité avec sa politique de gouvernance.

## Comité de gouvernance

Le rôle du comité de gouvernance est de préparer des politiques et des pratiques de gouvernance ainsi que les règles de contrôle interne qui les encadrent, en s'inspirant des lignes directrices déterminées par l'Office des professions, mais aussi des meilleures pratiques et des tendances actuelles. Le comité doit également signaler au CA les risques liés à l'éthique et à la gouvernance, et recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Le comité de gouvernance a tenu trois réunions, au cours desquelles il a :

- nommé une présidente de comité;
- recommandé au conseil d'administration la révision des politiques tous les cinq ans, ou moins si nécessaire, et d'en confier la responsabilité aux comités concernés;
- proposé des principes de rédaction inclusive et épiciène en vue de la mise au point du guide de rédaction de l'Ordre;
- procédé à l'analyse de la compilation de l'évaluation du conseil d'administration;
- procédé à l'analyse des déclarations d'intérêts;
- révisé, avant d'en recommander l'adoption :
  - la *Politique des documents et renseignements à caractère public accessibles sans restriction*,

- la *Politique des prix et reconnaissances*,
  - la *Politique de correspondance avec les membres*,
  - la *Politique d'évaluation des apprentissages et de révision des résultats*,
  - la *Politique relative à la cotisation, à l'inscription au tableau des membres et aux frais exigibles*;
- analysé le contrat d'assurance responsabilité professionnelle des administratrices et administrateurs en ce qui concerne la couverture et les primes payées, en plus de recommander le renouvellement de la police actuelle ;
  - défini des objectifs de formation entourant la notion de conflit d'intérêts.

### Membres du comité de gouvernance

- **Marie-Hélène Collin**, c.o.,  
présidente du comité
- **Caroline Dufour**, c.o.
- **Michel Guimond**,  
administrateur nommé
- **Josée Landry**, c.o.,  
présidente de l'Ordre

### Comité des finances et des ressources humaines

Le rôle du comité des finances et des ressources humaines est d'assister le CA dans la gestion financière de l'Ordre, dans l'évaluation des principaux risques et dans la mise en place de mesures pour les prévenir et les gérer ainsi que de recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

De plus, il doit assister le CA concernant l'embauche, l'évaluation et la rémunération de la directrice générale et secrétaire ou du directeur général et secrétaire ainsi que de la syndique ou du syndic en chef. Il doit aussi préparer des politiques et des normes afin d'assurer une saine gestion des ressources humaines. Par ailleurs, ce comité doit également signaler au CA les risques liés aux ressources humaines et recommander des solutions lui permettant de prendre des décisions appropriées, s'il y a lieu.

Le comité des finances et des ressources humaines a tenu six réunions, au cours desquelles il a :

- adopté les états des revenus et dépenses mensuels ;
- entériné les allocations de dépenses de la présidence et de la direction générale ;
- commenté le projet d'états financiers au 31 mars 2021 ;
- préparé la mise à jour budgétaire 2021-2022 et le budget 2022-2023 à soumettre au CA ;
- accordé le paiement de la cotisation annuelle aux employés réguliers qui sont tenus d'être membres de l'Ordre, au prorata des jours travaillés ;
- pris en compte le changement de statut des inspectrices et inspecteurs avec l'ouverture de postes ;
- formé un comité en vue de l'évaluation de la performance de la syndique en chef ;
- étudié les indicateurs utiles afin de soumettre au CA une recommandation sur le montant de la cotisation annuelle 2022-2023 ;
- préparé des recommandations à soumettre au CA pour la rémunération des administrateurs élus 2022-2023 ;
- recommandé au conseil d'administration une indexation des échelles salariales en plus d'un boni forfaitaire non récurrent et une indexation des jetons de présence des membres des comités statutaires ;
- recommandé au CA d'accorder un boni forfaitaire à la présidente et entamé une réflexion quant à l'horaire et à la charge de travail ;
- procédé aux évaluations 2020-2021 et 2021-2022 de la directrice générale avec recommandation au CA ;
- révisé la *Politique sur les placements temporaires*, la *Politique sur le télétravail* et la *Politique sur la formation et le perfectionnement des employés* ;



## Gouvernance

- recommandé au CA la révision des tarifs administratifs et d'admission ainsi que des coûts pour les activités de développement des compétences;
- abrogé la *Politique sur l'attribution des contrats*;
- étudié le renouvellement de l'entente d'assurances auto et habitation offerte aux membres en vue de soumettre une recommandation au CA.

### Membres du comité des finances et des ressources humaines

- **Émilie Allen**, c.o.
- **Annie Gourde**, c.o.,  
présidente du comité
- **Josée Landry**, c.o.,  
présidente de l'Ordre
- **Teresa Pacheco**,  
administratrice nommée

### Comité stratégique

En collaboration avec la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, le comité de planification stratégique prépare la planification stratégique ainsi que les indicateurs de performance, et en fait la recommandation au CA. Le cas échéant, le comité lui propose des modifications aux orientations et aux objectifs stratégiques adoptés.

Le comité stratégique a tenu quatre réunions, au cours desquelles il a :

- élu une coprésidente et un coprésident;
- pris acte des résultats de la première année de la planification stratégique en ajoutant certaines valeurs manquantes;
- déterminé des modalités de fonctionnement tout en révisant le mandat et le nom du comité;
- fait état des motifs des démissions de membres au 31 mars 2021 en amorçant une réflexion en lien avec les objectifs de la planification stratégique;

- entamé des discussions quant à la tenue de la Semaine québécoise de l'orientation 2022 ;
- fait le bilan du plan d'action 2021-2022 de l'Ordre et suggéré des stratégies pour le plan d'action 2022-2023.

### Membres du comité stratégique

- **Alexandre Brien**, c.o.,  
coprésident du comité
- **Josée Landry**, c.o.,  
coprésidente du comité et présidente de l'Ordre
- **Mirela Malushaj Mocka**, c.o.
- **Sylvie Hertrich**,  
administratrice nommée

### Comité d'audience

Au moment de la réception d'une demande d'audition, le comité d'audience est chargé d'entendre, en deuxième instance, les représentations des candidats à l'admission et des membres qui souhaitent faire appel d'une décision du comité d'accès à l'exercice de la profession, du comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux et du comité de révision des apprentissages. À la suite de l'audience, il doit rendre une décision.

Aucune demande n'a été portée à l'attention du comité et aucune réunion n'a été tenue au cours de l'exercice.

### Membres du comité d'audience

- **Annie Gourde**, c.o.
- **Josée Landry**, c.o.,  
présidente de l'Ordre
- **Sylvie Hertrich**,  
administratrice nommée

# Employés de l'Ordre

Nombre d'employés équivalents à temps plein au 31 mars 2022 : 13

## Direction générale et administration

- **Martine Lacharité, c.o.**, directrice générale et secrétaire, responsable de l'accès aux documents des organismes publics et de la protection des renseignements personnels
- **Mélanie Chagnon**, adjointe à la présidence et à la direction générale
- **Linda Roy**, technicienne en administration (jusqu'en octobre 2021)
- **Liudmila Tanas**, technicienne en administration (depuis août 2021)
- **Najwa Ameer El Idrissi**, réceptionniste (septembre à décembre 2021)
- **Djeny Ulysse**, réceptionniste et adjointe aux admissions (depuis janvier 2022)

## Développement des compétences et communications

- **Souhila Khaldi, c.o.**, coordonnatrice au développement des compétences
- **Francine Pouliot**, adjointe aux admissions et au développement des compétences (depuis septembre 2021)
- **Mathieu Pigeon**, coordonnateur aux communications
- **Catherine Rochefort**, adjointe aux communications (depuis septembre 2021)

## Affaires professionnelles

- **Gaëlle de Roussan, c.o.**, chargée d'affaires professionnelles, responsable de l'inspection professionnelle et du service-conseil éthique
- **Sagine Jean-Paul**, adjointe à la surveillance de la pratique et aux affaires professionnelles
- **Ilia Essopos, c.o.**, chargée d'affaires professionnelles, responsable du comité d'accès à l'exercice de la profession, responsable du comité d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

## Admission

- **Ilia Essopos, c.o.**, chargée d'affaires professionnelles, responsable du comité d'accès à l'exercice de la profession, responsable du comité d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux
- **Francine Pouliot**, adjointe aux admissions et au développement des compétences (depuis septembre 2021)

## Bureau du syndic

- **Chantal Alie, c.o.**, syndique en chef
- **Suzanne Boulerice, c.o.**, syndique adjointe
- **Louise Charette, c.o.**, syndique adjointe
- **Marie-Josée Sauv , c.o.**, syndique adjointe
- **Marie-Claude Strevez, c.o.**, syndique adjointe (depuis février 2022)
- **Sagine Jean-Paul**, adjointe à la surveillance de la pratique et aux affaires professionnelles



### Inspectrices et inspecteurs

- René Barrette, c.o.
- René Breault, c.o.
- Mireille Moisan, c.o.
- Daniel Poulin, c.o.
- Patricia Rancourt, c.o.
- Silvia Revoredo, c.o.

### Personnel contractuel

- Mireille Moisan, c.o.,  
chargée de projets, gestion du site Espace parents

# Comité d'accès à l'exercice de la profession

Le comité d'accès à l'exercice de la profession (CAEP) est composé de cinq membres. Le conseil d'administration a résolu de déléguer à ce comité le pouvoir décisionnel concernant toute demande d'admission présentée dans le cadre d'une candidature à l'exercice de la profession, de même que l'exercice des pouvoirs prévus aux articles 45 à 45.3, 46.0.1, 48 à 52.1 et 55 à 55.3 du *Code des professions*.

Les responsabilités du CAEP sont de :

- évaluer les demandes d'équivalence de diplômes ou de formations, et prendre les décisions en matière de reconnaissance de l'équivalence, comme prévu dans le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis*;
- évaluer les dossiers des personnes qui ne sont plus inscrites au tableau des membres de l'OCCOQ depuis plus de quatre ans ainsi que les dossiers des personnes ayant obtenu leur diplôme depuis plus de trois ans avant de faire leur demande de délivrance de permis, comme prévu dans le *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement*;
- gérer les processus liés à la délivrance des permis et à la limitation ou à la suspension du droit d'exercer les activités professionnelles, en assurer les suivis et en informer le conseil d'administration.

Le CAEP a tenu 12 réunions au cours de l'année 2021-2022.

## Activités liées à la reconnaissance des équivalences

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- étudié 21 nouvelles demandes d'admission par voie d'équivalence : tous les candidats à l'admission par équivalence dont les dossiers ont été étudiés par le CAEP ont une formation supplémentaire à terminer afin de satisfaire aux exigences de formation de l'Ordre;

- révisé 15 dossiers, certains à la demande du candidat et d'autres à la demande du comité afin d'obtenir des informations supplémentaires : près de la moitié de ces dossiers ont fait l'objet de multiples révisions (jusqu'à trois demandes de révision par candidat);
- étudié la candidature de sept personnes ayant déposé une demande d'admission plus de trois ans après l'obtention de leur diplôme : comme condition préalable à l'obtention de leur permis, ces candidats ont reçu une imposition de stage (programme de perfectionnement, cours ou supervision);
- appliqué la réglementation de la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les ordres professionnels.

## Activités liées à la délivrance de permis

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- délivré 7 permis réguliers à des candidats ayant satisfait aux normes d'admission par équivalence, 7 permis réguliers à des candidats ayant présenté une demande d'admission plus de 3 ans après l'obtention de leur diplôme de maîtrise donnant ouverture automatique au permis et 4 permis réguliers à des diplômés de maîtrise avec mémoire, pour un total de 18 permis réguliers émis en cours d'exercice;
- reçu 16 demandes de prolongation de permis restrictif temporaire, qui ont toutes été acceptées;
- délivré 13 permis restrictifs temporaires à des personnes ayant obtenu une admission partielle au cours de l'année 2021-2022.



## Protection du public

Il est à préciser que l'Ordre n'a pas de règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession hors Québec (en vertu de l'entente Québec-France).

Les tableaux suivants font état des demandes d'équivalence et de délivrance de permis en 2021-2022.

### Reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme ou de la formation

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (n'ayant fait l'objet d'aucune décision antérieurement)	1	0	2
Demandes reçues au cours de l'exercice	3	13	5
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance entière sans condition	0	0	0
Demandes ayant fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une reconnaissance partielle	3	13	5
Demandes refusées au cours de l'exercice	0	0	0
Demandes pendantes au 31 mars de l'exercice (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision au 31 mars de l'exercice)	3	2	1

\* Mais au Canada.

NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES PAR CHACUNE DES EXIGENCES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES	DIPLÔME OU FORMATION OBTENUS		
	Au Québec	Hors du Québec*	Hors du Canada
Un ou des cours	3	13	5
Une formation d'appoint (pouvant inclure ou non un stage)	0	0	0
Un ou des stages	1	8	3

\* Mais au Canada.

### Demandes de délivrance des permis temporaire, restrictif temporaire et spécial

	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la <i>Charte de la langue française</i>	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	21	13	8	6
Permis spécial	0	0	0	0

## Activités liées à la réinscription au tableau des membres de l'Ordre

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- étudié les candidatures de sept personnes ayant déposé une demande de réinscription après avoir été absentes du tableau des membres pendant plus de quatre ans. Les sept candidats ont reçu une imposition de stage (programme de perfectionnement, cours ou supervision).

## Activités liées à l'imposition de stage, à la limitation et à la suspension du droit d'exercer la profession

Le comité d'accès à l'exercice de la profession a :

- procédé à une limitation du droit d'exercer la profession ;
- procédé à une suspension du droit d'exercer la profession ;
- imposé un stage ou une formation à six membres à la suite d'une recommandation du comité d'inspection professionnelle ;
- étudié le dossier de trois membres qui ont été inscrits au tableau de l'Ordre avec une décision judiciaire à leur dossier.

## Reconnaissance de l'équivalence des autres conditions et modalités de délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste

L'Ordre n'a pas de règlement déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis.

## Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation ainsi que, s'il y a lieu, des autres conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialiste

La création et le lancement du nouveau site Web de l'Ordre a permis de repenser, de mettre à jour et d'étoffer la documentation mise à la disposition du public et des personnes intéressées par une admission à l'OCCOQ chapeauté par le CAEP.

## Formation des personnes chargées de concevoir ou d'appliquer des conditions de délivrance de permis ou de certificat de spécialiste

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE MEMBRES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Évaluation des qualifications professionnelles	7	0
Égalité entre les femmes et les hommes	4	3
Gestion de la diversité ethnoculturelle	5	2



## Membres du CAEP

- Julien Brault, c.o.
- Geneviève Dupont, c.o.
- Marie-Claude Gagnon, c.o.
- Olivia Ouimet, c.o.
- Geneviève Proteau, c.o.
- Ilia Essopos, c.o.,  
chargée d'affaires professionnelles et secrétaire  
du comité

# Comité de la formation

Le comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, les questions liées à la qualité de la formation des conseillères et conseillers d'orientation. Cette qualité se définit par l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Il est prévu dans le règlement que le comité doit se réunir au moins à deux reprises chaque année. Après avoir pris une pause durant l'exercice précédent en raison du contexte pandémique, le comité a relancé ses travaux en 2021-2022 et a tenu deux réunions. Les objectifs à atteindre en 2021-2022 ont été révisés, et une proposition concernant un dossier prioritaire a été soumise au conseil d'administration à la suite de la première réunion du comité.

Après avoir discuté de la proposition soumise, le CA a résolu de confier un mandat d'envergure au comité de la formation pour l'exercice 2021-2022, soit celui de faire démarrer les travaux de mise à jour du *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis de l'OCCOQ*. Par conséquent, le comité a reporté ses travaux d'analyse des cours portant sur l'éthique et la déontologie qui sont offerts par les universités dont les programmes de maîtrise donnent ouverture automatique au permis d'exercice de l'Ordre. Il reprendra ses travaux au moment où il aura terminé le mandat que lui a confié le CA.

Au cours d'une l'analyse préliminaire des différents diplômes donnant accès au permis de conseiller d'orientation, le contexte du programme offert à l'Université McGill est porté à l'attention des membres du comité. Des lacunes sont décelées quant à la non-conformité du

programme avec les normes et exigences requises par les règlements. De plus, les admissions sont suspendues pour une durée indéterminée pour effectuer la révision du programme. Dans ce contexte, le comité de la formation a recommandé au CA de lui donner le mandat de compléter une analyse de conformité approfondie à partir des documents officiels fournis par l'Université McGill tout en s'assurant au préalable de ses intentions de maintenir l'accès automatique au diplôme Counseling Psychology.

## Composition du comité de la formation

Le comité de la formation est composé de deux représentants de l'Ordre, de deux représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et d'un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur (MES).

### Représentantes de l'Ordre

- **Ilia Essopos, c.o.**, chargée d'affaires professionnelles, responsable du comité d'accès à l'exercice de la profession, responsable du comité d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux
- **Martine Lacharité, c.o.**, directrice générale et secrétaire

### Représentants du BCI

- **Liette Goyer, c.o.**, professeure titulaire au Département des fondements et pratiques en éducation de l'Université Laval (second mandat s'étant terminé le 1<sup>er</sup> décembre 2021)
- **Caroline Temcheff**, professeure adjointe au Department of Educational and Counselling Psychology de l'Université McGill (premier mandat s'étant terminé le 1<sup>er</sup> décembre 2021)
- **Louis Cournoyer, c.o.**, professeur au Département d'éducation et de pédagogie de l'Université du Québec à Montréal (nomination pour un premier mandat débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2021)
- **Eddy Supeno, c.o.**, professeur agrégé au Département d'orientation professionnelle de l'Université de Sherbrooke (nomination pour un premier mandat débutant le 1<sup>er</sup> décembre 2021)

### Représentantes du MES

- **Catherine Bouchard**, représentante
- **Marie-Claude Riopel**, représentante substitut



# Autorisations liées à la pratique d'activités réservées

## Accréditations à la pratique de la médiation familiale

À la suite d'une entente avec le Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale (COAMF), le conseil d'administration a accrédité un membre de l'Ordre pour la pratique de la médiation familiale avec l'engagement de satisfaire aux exigences requises au cours de l'année 2021-2022. Un autre membre, qui détenait déjà l'accréditation, a terminé sa formation ainsi que sa pratique supervisée, et satisfait désormais pleinement aux exigences de pratique de la médiation familiale. Aucune prolongation de délai pour compléter les exigences n'a été accordée à un ou une c.o. pour lui permettre de terminer ses engagements (supervision). En raison de la pandémie, le COAMF a statué que tous les membres avec engagement ont jusqu'en 2023 pour terminer leurs exigences.

Au 31 mars 2022, l'Ordre comptait 18 membres accrédités à la pratique de la médiation familiale.

## Membres délégués au COAMF

- Noussina Rahim, c.o.
- Gerald Schoel, c.o.

## Attestations de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

Le comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux a tenu deux réunions en 2021-2022. Dans le cadre de ses réunions, il a effectué sept nouvelles études de dossier et a soumis au CA une révision de dossier avec ajout de nouveaux documents ainsi que trois recommandations d'émission d'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux.

Au 31 mars 2022, l'Ordre comptait 25 membres détenant l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux.

### TRAITEMENT DES DEMANDES D'ATTESTATION DE FORMATION

Demandes reçues du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022	7	Révision de dossier	1
Demandes traitées depuis le 1 <sup>er</sup> avril 2021	7	Attestations de formation délivrées	3

## Membres du comité d'évaluation pour l'attestation de formation pour l'évaluation des troubles mentaux

- Marie Ducharme, c.o.
- Yann Le Corff, c.o.
- Nathalie Pelland, c.o.
- Guylaine Vandal, c.o.

# Activités relatives à l'inspection professionnelle

## Comité d'inspection professionnelle

Le mandat principal du comité d'inspection professionnelle (CIP) est d'assurer, d'une part, la protection du public par l'évaluation de la pratique des membres et, d'autre part, le maintien de la compétence et de la qualité des actes posés par les membres.

## Réunions

Le CIP a tenu 11 réunions au cours de l'exercice. Les inspectrices et inspecteurs de l'OCCOQ ont tenu quatre réunions cliniques au cours de l'année.

## Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession

En vertu de l'article 14 du *Règlement sur le comité d'inspection professionnelle*, le comité a déterminé le programme de surveillance pour l'année 2021-2022, qui a été approuvé par le conseil d'administration (CA) de l'Ordre. Au total, 251 questionnaires d'autoévaluation préparatoires à une visite d'inspection ont été envoyés, répartis sur deux projets d'inspection. De ce nombre, sept questionnaires ont été annulés en raison de la situation professionnelle des membres et 18 ont été reportés pour des raisons médicales ou autres.

Critères retenus pour sélectionner les membres à joindre dans le cadre du programme de surveillance générale :

- Exercer depuis trois ans et n'avoir jamais fait l'objet d'une inspection;
- Exercer depuis trois ans après une réinscription au tableau des membres plus de quatre ans après sa démission;

- Avoir participé à un stage imposé par l'Ordre et ne pas avoir rempli ses obligations à l'intérieur de deux ans;
- Avoir bénéficié d'une admission automatique (finissantes et finissants de maîtrise) et avoir indiqué dans son formulaire d'admission avoir fait l'objet d'une supervision par une personne qui n'est pas membre de l'Ordre;
- Avoir demandé de reporter le processus d'inspection;
- Détenir un permis de psychothérapie et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection dans les 10 dernières années;
- Détenir l'accréditation pour l'exercice de la médiation familiale et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection dans les 10 dernières années;
- Exercer en pratique privée (sans pratique publique) et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection au cours des cinq dernières années;
- Exercer depuis plus de 10 ans et ne pas avoir fait l'objet d'une inspection dans les 10 dernières années;
- Être l'objet d'un signalement du public et sur décision du comité d'inspection professionnelle;
- Être l'objet d'une demande du bureau du syndic et sur décision du comité d'inspection professionnelle;
- Avoir fait l'objet d'une sélection par l'inspection professionnelle selon une répartition proportionnelle par région et secteur d'activité.



## Inspections individuelles

	NOMBRE DE MEMBRES
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice précédent (rapports d'inspection restant à produire à la suite des formulaires ou des questionnaires retournés ou des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice précédent)	278
Formulaires ou questionnaires expédiés aux membres au cours de l'exercice	248
Formulaires ou questionnaires retournés au CIP au cours de l'exercice	251
Visites individuelles réalisées au cours de l'exercice	189
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la transmission des formulaires ou des questionnaires retournés au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	287
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des visites individuelles réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	186
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite de la combinaison des deux types de méthodes d'inspection professionnelle précédents	0
Inspections individuelles pendantes au 31 mars de l'exercice	230

## Inspections de suivi

	NOMBRE DE MEMBRES
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	30
Inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice	5
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections de suivi réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	23
Inspections de suivi pendantes au 31 mars de l'exercice	47

## Surveillance générale de la pratique par milieu de travail

## Nombre de questionnaires d'autoévaluation acheminés aux membres par milieu de travail

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE MEMBRES RÉGULIERS	NOMBRE DE MEMBRES JUNIORS
Pratique privée	45	11
Éducation	54	50
Employabilité	20	23
Organismes gouvernementaux	7	10
Entreprises	4	11
Santé et services sociaux	2	2
Centres de réadaptation et de réhabilitation	3	3
Organismes communautaires autres qu'employabilité	1	4
Autres	1	0
<b>TOTAL (251)</b>	<b>137</b>	<b>114</b>

## Visites et suivis d'inspection, y compris ceux reportés des années antérieures, par milieu de travail

MILIEUX DE TRAVAIL	NOMBRE DE MEMBRES
Pratique privée	43
Éducation	85
Employabilité	31
Organismes gouvernementaux	14
Entreprises	19
Santé et services sociaux	2
Centres de réadaptation et de réhabilitation	3
Organismes communautaires autres qu'employabilité	4
Autres	0
<b>TOTAL</b>	<b>201</b>

## Inspections portant sur la compétence professionnelle

Au cours de l'année 2021-2022, trois inspections particulières se sont ajoutées à la liste des quatre déjà en cours. De ces sept inspections particulières entreprises par l'équipe d'inspection, cinq ont été réalisées en date du 31 mars 2022 et deux sont toujours en cours.

## Recommandations en vertu de l'article 113 du Code des professions\*

- Deux impositions de cours et de supervision avec limitation du droit d'exercice ;
- Deux impositions de cours en tenue de dossiers.

\* Le conseil d'administration a délégué ce pouvoir à un comité (article 62.1 du Code des professions), nommé comité d'accès à l'exercice de la profession (CAEP).

## Inspections portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE DE MEMBRES
Inspections portant sur la compétence pendant au 31 mars de l'exercice précédent	4
Membres ayant fait l'objet d'une inspection portant sur la compétence au cours de l'exercice (au total)	7
Rapports d'inspection dressés au cours de l'exercice à la suite des inspections portant sur la compétence réalisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent	5
Inspections portant sur la compétence pendant au 31 mars de l'exercice	2

## Recommandations du comité d'inspection professionnelle en vertu de l'article 113 du Code des professions

Membres différents ayant présenté des observations écrites ou orales relatives à des recommandations de terminer avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation selon l'issue des représentations

	NOMBRE DE MEMBRES
Observations écrites ou verbales accueillies au cours de l'exercice ayant conclu au retrait de la recommandation	0
Observations écrites ou verbales accueillies au cours de l'exercice ayant conclu à une recommandation amendée	2
Représentations écrites ou verbales accueillies au cours de l'exercice ayant conclu à la recommandation initiale	0

Recommandations du comité d'inspection professionnelle adressées au cours de l'exercice au conseil d'administration ou au comité exécutif d'obliger un membre à terminer avec succès un stage, un cours de perfectionnement ou toute autre obligation, ou les trois à la fois

	NOMBRE DE MEMBRES
SANS limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2
AVEC limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2



## Rapports d'inspection professionnelle

Nombre de membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres différents ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle au cours de l'exercice, à la suite du programme de surveillance générale de l'exercice, d'une inspection de suivi ou d'une inspection portant sur la compétence	416

## Entraves au comité d'inspection professionnelle

Membres ayant fait entrave

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres ayant fait entrave à un membre du comité d'inspection professionnelle, à la personne responsable de l'inspection professionnelle, à un inspecteur ou à un expert dans l'exercice de leurs fonctions au cours de l'exercice	1

## Informations transmises au bureau du syndic

Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic

	NOMBRE DE MEMBRES
Membres ayant fait l'objet d'une information au bureau du syndic au cours de l'exercice	0

## Bilan des décisions du comité d'inspection professionnelle

Décisions du CIP concernant les visites et suivis d'inspection à la suite du programme de surveillance générale et de l'inspection particulière sur la compétence

	NOMBRE DE MEMBRES
Répondant aux normes	25
Correctifs à apporter	139
Demandes de documents	32
Visites de suivi	9
Deuxièmes visites de suivi	0
Visite complémentaire	4
Renvois en inspection particulière	1
Renvois au syndic	0
Atypique	3
Recommandations au CA d'imposer un stage, un cours de perfectionnement, ou les deux, en précisant lesquelles sont accompagnées d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2
<b>TOTAL</b>	<b>215</b>

## Observations du comité d'inspection professionnelle

D'importants changements ont été consolidés au sein de l'équipe d'inspection professionnelle afin d'uniformiser le processus d'inspection et de se centrer sur une approche par gestion de risques et évaluation du niveau de risques de préjudice. L'année a été marquée par la mise au point de critères de recevabilité et d'outils pour l'inspection dite « particulière » sur la compétence.

De plus, l'inspection professionnelle de l'Ordre, sauf exception, se déroule maintenant complètement à distance et permet la vérification efficace de la pratique professionnelle. Ainsi, la comptabilisation des rapports d'inspection professionnelle par région administrative

n'est plus nécessaire. L'approche par facteurs de risque détermine les priorités du comité d'inspection professionnelle et la mise en application du programme de surveillance.

## Activités de formation

Quelques inspectrices et inspecteurs de l'Ordre ont participé au Colloque 2021 du Forum de l'inspection professionnelle du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) sous le thème des compétences, des engagements et des savoir-être.

La secrétaire du CIP a poursuivi sa participation au Forum de l'inspection professionnelle du CIQ. Ce forum permet aux responsables de l'inspection professionnelle des différents ordres professionnels du Québec de se réunir, de discuter des meilleures pratiques et de déceler les écueils à éviter. Elle a également participé au colloque « Médias sociaux : quand les règles professionnelles balisent les communications ».

## Préoccupations du CIP ainsi que des inspectrices et inspecteurs

Certaines des préoccupations du CIP et des inspectrices et inspecteurs demeurent similaires à celles mentionnées dans le rapport annuel 2020-2021 :

- Les obligations des membres qui n'occupent pas un poste lié à l'orientation, qui exercent la psychothérapie ou la médiation familiale;
- Les responsabilités et les obligations des membres en lien avec la divulgation d'informations confidentielles au sein d'organismes ayant des dossiers partagés.

De plus, d'autres préoccupations se sont ajoutées à la suite d'observations au cours de l'année 2021-2022, soit :

- La place de l'évaluation de l'identité en orientation dans la formation initiale des conseillers et conseillères d'orientation (c.o.);

- Le développement du champ de compétence *Concevoir l'intervention*;
- Les obstacles à l'intervention multidisciplinaire liés à la tenue de dossiers et à la réglementation actuelle.

Pour répondre à ces préoccupations, le CIP souhaite amorcer sa réflexion sur la place des champs de compétence *Évaluer rigoureusement la situation et Concevoir l'intervention* autant dans la formation initiale que dans la formation continue des c.o. Le CIP souhaite également mettre en place des outils d'inspection qui permettront d'évaluer la compétence des c.o. qui agissent dans des contextes organisationnels atypiques. De plus, il souhaite terminer la réforme entamée en 2018 et adapter le processus d'inspection selon le nombre d'années de pratique des membres et tenir compte des inspections précédentes, le cas échéant. Finalement, il désire clarifier les obligations des membres en lien avec les dossiers professionnels dans un contexte multidisciplinaire.

## Membres du CIP

- Chantal Lepire, c.o.
- Lyne Beaudoin, c.o.
- Mathilde Lapie, c.o.
- Martine Viallet, c.o.
- Nicolas Lecours, c.o.,  
président
- Gaëlle de Roussan, c.o.,  
responsable de l'inspection professionnelle et secrétaire  
du comité d'inspection professionnelle

## Inspectrices et inspecteurs

- René Barrette, c.o.
- René Breault, c.o.
- Mireille Moisan, c.o.
- Daniel Poulin, c.o.
- Patricia Rancourt, c.o.
- Silvia Revoredo, c.o.

# Activités relatives aux normes professionnelles et au soutien à l'exercice de la profession

L'Ordre maintient toujours son offre de service-conseil en éthique et déontologie aux membres. L'objectif est d'assurer la protection du public grâce à, d'une part, des activités relatives aux normes professionnelles et à, d'autre part, du soutien offert aux membres touchant leurs questionnements éthiques et déontologiques dans le cadre de leur pratique.

## Travaux liés aux guides de pratique

Au cours de l'année 2021-2022, l'Ordre a mis à jour le *Guide explicatif du Code de déontologie des membres de l'OCCOQ*. Les objectifs demeurent les mêmes, soit de :

- soutenir la compréhension de la déontologie et la délibération éthique;
- rassembler les décisions des conseils de discipline et la jurisprudence issue des jugements rendus par les tribunaux;
- offrir un outil pédagogique utile autant pour les membres actuels de l'Ordre que pour les futurs membres au cours de leur formation initiale en orientation.

De plus, les travaux de rédaction du *Guide de pratique : Orientation en formation générale adulte et en formation professionnelle* se sont poursuivis et devraient se terminer en 2022-2023. Le guide a pour objectif de soutenir la pratique professionnelle des c.o. qui œuvrent dans ces milieux en prenant en considération les contextes particuliers qui ont une incidence sur leur travail.

## Service-conseil éthique et déontologique

Le service-conseil éthique et déontologique offert aux membres de l'Ordre a pris des formes variées au cours de l'exercice 2021-2022. La responsable du service a répondu à 132 questionnements par courriel, a accordé 71 rendez-vous téléphoniques et a participé à six vidéoconférences.

Les thèmes et les enjeux les plus courants abordés pendant l'exercice ont été les activités réservées, la confidentialité, la tenue de dossiers, la transmission d'informations à un tiers, le dossier professionnel partagé et la pratique hors Québec. Les membres ont été soutenus dans leur compréhension de la déontologie et ont participé à des délibérations éthiques liées à des problèmes concrets qu'ils ont rencontrés dans leur pratique professionnelle.

Afin de soutenir adéquatement les membres, le service-conseil éthique et déontologique continue de créer des balises claires pour des situations particulières, de documenter ces balises et d'uniformiser la compréhension et l'application de la déontologie. Ces balises ont servi de points de repère pour accompagner les membres dans leurs questionnements.

## Bureau du syndic

À la suite d'une information indiquant qu'un conseiller ou une conseillère d'orientation a commis une infraction aux dispositions du Code des professions, du Code de déontologie ou des règlements adoptés conformément au Code des professions, un syndic peut mener une enquête à l'égard de cette personne.

Au cours de l'exercice 2021-2022, le bureau du syndic a reçu 26 demandes, dont :

- 13 ont été retenues pour enquête se rapportant à la conduite professionnelle d'un membre de l'Ordre;
- 13 demandes ne satisfaisaient pas aux critères de recevabilité.

### Recevabilité

Certaines demandes reçues n'ont pas donné lieu à des enquêtes du bureau du syndic, car elles ne satisfaisaient pas aux critères de recevabilité.

- Une personne qui se croyait victime d'une injustice trompait sur l'identité d'un membre;
- Un demandeur d'enquête qui se croyait victime d'une injustice n'avait pas fourni de faits objectifs alors que la situation avait été traitée par d'autres instances;
- Deux membres voulaient de l'information de nature juridique;
- Un membre rapportait la menace de son employeur de porter plainte au syndic;
- Deux gestionnaires étaient en mesures disciplinaires envers deux membres, et ces derniers ont été référés, avec leur accord, à l'inspection professionnelle;

- Deux personnes du public se plaignaient de la qualité des services d'orientation reçus, et les membres concernés ont été référés, avec l'accord de ces deux personnes, à l'inspection professionnelle;
- Une professionnelle s'interrogeait sur la compétence de deux membres, qui ont été référés, avec son accord, à l'inspection professionnelle;
- Un membre s'inquiétait des problèmes mnésiques d'une consœur : il a été invité à utiliser les ressources de son employeur (supérieur immédiat, programme d'aide aux employés);
- Un membre s'informait des frais pouvant être demandés en pratique privée;
- Un demandeur d'enquête n'a pas donné suite à sa demande.

### ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC

#### NOMBRE

ENQUÊTES DISCIPLINAIRES DU BUREAU DU SYNDIC	NOMBRE
Enquêtes pendantes*(sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	15
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice selon la source principale (au total)	13
Demandes d'enquête formulées par une personne du public (y compris les membres d'autres ordres professionnels)	7
Demandes d'enquête formulées par une personne morale ou un organisme (ex. : employeur, Bureau du coroner, Régie d'assurance maladie du Québec)	2
Demandes d'enquête formulées par un membre de l'Ordre	1
Demandes d'enquête formulées par le comité d'inspection professionnelle ou par un de ses membres	0
Demandes d'enquête formulées par un membre de tout autre comité de l'Ordre, y compris le conseil d'administration, ou par un membre du personnel de l'Ordre	0



## Protection du public

Enquêtes ouvertes par le bureau du syndic à la suite d'une information	3
Total des membres visés par les enquêtes ouvertes au cours de l'exercice	13
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	14
Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	6
Enquêtes fermées dans un délai de 91 à 179 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	7
Enquêtes pendantes au 31 mars 2022	14

## Demandes d'enquêtes

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021, le bureau du syndic a reçu deux types de demandes d'enquête :

- L'attitude des membres envers les demandeurs d'enquête ;
- Les manquements déontologiques au regard de services professionnels reçus.

La majorité des demandeurs d'enquête se sont d'abord plaints de l'attitude du membre à son égard : expéditif, manque de courtoisie et de respect, manque d'écoute et préjugés manifestes, propos parfois injurieux et même des menaces à l'intégrité.

Quant aux manquements déontologiques évoqués par les demandeurs d'enquête au regard des services professionnels, ils portaient sur les éléments suivants :

- Intervention sans tenir compte du tiers payeur ;
- Abandon de fonctions sans préavis à l'employeur ou à sa clientèle de pratique privée ;

- Refus ou manque de diligence à produire un reçu après le paiement des services rendus ;
- Règles de l'art en counseling d'orientation et / ou en psychothérapie.

## DÉCISIONS RENDUES PAR LE BUREAU DU SYNDIC

### NOMBRE

Enquêtes où il y a eu décision de porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice	3
Enquêtes où il y a eu décision de ne pas porter plainte au conseil de discipline au cours de l'exercice (au total)	11
Demandes d'enquêtes non fondées, frivoles ou de personnes se croyant victimes d'une injustice	1
Enquêtes ayant conclu à une absence de manquement	0
Enquêtes fermées pour les transmettre à un syndic ad hoc	3
Enquêtes fermées à la suite du processus de conciliation	0
Enquêtes où le professionnel s'est vu accorder une immunité	0
Enquêtes ayant conduit à d'autres mesures disciplinaires non judiciairisées envers le professionnel (à préciser, s'il y a lieu, dans le rapport annuel)	3
Enquêtes fermées en raison d'un manque de preuves	0
Enquêtes autrement fermées (à préciser, s'il y a lieu, dans le rapport annuel)	4

## Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'information au comité inspection professionnelle

### NOMBRE

Membres ayant fait l'objet d'une transmission d'informations au comité d'inspection professionnelle par le bureau du syndic ou par des syndicats ad hoc au cours de l'exercice	6
--	---

## Requêtes en radiation provisoire immédiate ou en limitation provisoire immédiate

Un membre a volontairement pris un engagement d'une limitation provisoire immédiate au cours de son audition devant le conseil de discipline au cours de l'exercice.

## Requêtes en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres

Aucune requête en suspension ou limitation provisoire du droit d'exercer des activités professionnelles ou d'utiliser le titre réservé aux membres de l'Ordre n'a été adressée au conseil de discipline au cours de l'exercice.

## Enquêtes rouvertes au bureau du syndic

Aucune enquête rouverte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune enquête n'a été rouverte au cours de l'exercice.

## Enquêtes des syndicats ad hoc

	NOMBRE
Enquêtes pendantes (sans décision) au 31 mars de l'exercice précédent	0
Enquêtes ouvertes au cours de l'exercice (au total)	3
Enquêtes ouvertes à la suite de la suggestion du comité de révision	0
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du syndic	3
Enquêtes ouvertes à la suite de la demande du conseil d'administration	0
Enquêtes fermées au cours de l'exercice (enquêtes pour lesquelles une décision a été rendue) (au total)	1

Enquêtes fermées dans un délai de moins de 90 jours suivant leur ouverture	1
Enquêtes fermées dans un délai de 91 jours à 179 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de 180 à 365 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes fermées dans un délai de plus de 365 jours suivant leur ouverture	0
Enquêtes pendantes au 31 mars 2022	2

## ÉTAT DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICATS AD HOC

	NOMBRE
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes portées (portées ou déposées au conseil de discipline) par le bureau du syndic ou par les syndicats ad hoc au conseil de discipline au cours de l'exercice	3
Nombre total de chefs d'accusation concernés par ces plaintes	25
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés) (au total)	3
Plaintes retirées	0
Plaintes rejetées	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a été acquitté sur chacun des chefs d'infraction	0
Plaintes pour lesquelles l'intimé a reconnu sa culpabilité ou a été déclaré coupable sur au moins un chef d'infraction	3
Plaintes du bureau du syndic ou des syndicats ad hoc pendantes au conseil de discipline au 31 mars 2022	2



## Protection du public

### NATURE DES PLAINTES PORTÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE PAR LE BUREAU DU SYNDIC OU PAR LES SYNDICS AD HOC

	NOMBRE
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs au refus de fournir des services à une personne pour des raisons de race, de couleur, de sexe, d'âge, de religion, d'ascendance nationale ou d'origine sociale de cette personne, à l'utilisation illégale d'un titre de spécialiste, à l'utilisation illégale du titre de docteur ou à l'exercice illégal d'une profession, d'un métier, d'une industrie, d'un commerce, d'une charge ou d'une fonction incompatible avec l'honneur, la dignité ou l'exercice de sa profession	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession à caractère sexuel	0
Infractions à caractère sexuel envers un tiers	0
Actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession relatifs à la collusion, à la corruption, à la malversation, à l'abus de confiance ou au trafic d'influence	0
Infractions à caractère économique (appropriation, comptes en fidéicommiss, etc.)	0
Infractions liées à la qualité des services rendus par la ou le professionnel	3
Infractions liées au comportement de la ou du professionnel	4
Infractions liées à la publicité	1
Infractions liées à la tenue des dossiers de la ou du professionnel	2
Infractions techniques et administratives	0
Entraves au comité d'inspection professionnelle	0
Entraves au bureau du syndic	2
Infractions liées au non-respect d'une décision	1
Infractions punissables de cinq ans d'emprisonnement ou plus	0
Condamnations du professionnel par un tribunal canadien	0

## Formation des membres du bureau du syndic relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE PERSONNES	
	L'ayant suivie	Ne l'ayant pas suivie
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	5	1

## Formation et réunions du personnel du bureau du syndic

Le personnel du bureau du syndic a participé à la Journée des syndicats organisée par le Forum des syndicats du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Outre cette demi-journée de formation, la priorité a été accordée à la formation « Techniques d'enquête contemporaines » offerte par la procureure du bureau du syndic de l'Ordre avec un coaching individualisé pour chaque syndique.

Afin de favoriser l'intégration des apprentissages et des nouveaux outils d'enquête, une présentation du déroulement et de l'utilisation des outils d'une enquête ciblée, menée par l'une des syndiques adjointes, était à l'ordre du jour des réunions du bureau du syndic entre mai et décembre 2021. L'exercice 2021-2022 montre que, parmi les 14 enquêtes fermées, 6 ont été fermées dans un délai de 90 jours. Ces résultats témoignent de l'efficacité des nouvelles techniques d'enquête utilisées durant l'exercice.

Les rencontres saisonnières sont fortement appréciées par les membres du bureau du syndic, car elles permettent non seulement de se mettre à jour, mais, surtout, de partager les connaissances de leurs champs de pratique respectifs (nous couvrons pratiquement tous les secteurs de pratique des membres de l'Ordre). Aussi, ces réunions favorisent les échanges de points de vue en matière d'éthique et de déontologie ainsi que l'apprentissage des différents scénarios d'enquête et de décision. Elles permettent également de tendre vers une standardisation de la pratique des syndiques.

## Projet pilote

Le projet pilote en collaboration avec le module syndic en vue de construire notre base de données et la production de différents rapports a été reporté au prochain exercice pour des questions d'ordre technique et de soutien informatique.

## Conseil de discipline

La syndique en chef a préparé et déposé cinq plaintes au conseil de discipline. Celles-ci avaient été jugées opportunes afin de permettre au conseil d'en être saisi et d'en disposer. Le travail effectué par les procureurs des parties impliquées a permis de présenter des plaidoiries de culpabilité sur sanctions. Cette collaboration a évité à la syndique et à la partie intimée de présenter une preuve qui aurait été longue, laborieuse et onéreuse. Par ailleurs, les décisions du conseil de discipline auront permis d'utiliser et de développer notre propre jurisprudence à partir des plaintes dont il a été saisi.

## Collaboration et préoccupations partagées

Le bureau du syndic poursuit sa collaboration avec l'Ordre, son personnel et ses instances régulatrices pour réaliser des activités liées à la planification stratégique. La communication est fluide et une cohérence s'installe selon le rôle et les fonctions propres à chacune des instances.

Les principales préoccupations du bureau du syndic partent des constats ci-dessous :

- La dénonciation des demandeurs d'enquête quant à l'attitude perçue comme vexatoire ou inappropriée des membres qu'ils ont rencontrés;
- La grande difficulté des membres sous enquête à reconnaître leur limite professionnelle et à se conformer à l'article 53 du *Code de déontologie*.

53. Avant de rendre ses services professionnels, le conseiller d'orientation évalue ses habiletés, ses connaissances ainsi que les moyens dont il dispose. Lorsqu'il

estime qu'il ne peut agir adéquatement auprès d'un client, il obtient l'assistance nécessaire après avoir obtenu le consentement de son client ou refuse de rendre ses services.

D. 1169-2018, a. 53.

Bien que nous partagions les préoccupations du comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre concernant des lacunes dans les champs de compétence *Évaluer rigoureusement la situation et Concevoir l'intervention*, que nous avons également observées chez les membres sous enquête, nous voulons porter une attention particulière à l'identification des éléments ayant pu contribuer à la difficulté des membres à reconnaître leur limite et, ainsi, porter atteinte à l'honneur et à la dignité de la profession dans le regard du public les ayant consultés.

## Composition du bureau du syndic

- **Chantal Alie**, c.o.  
Syndique en chef
- **Suzanne Boulerice**, c.o.  
Syndique adjointe
- **Louise Charrette**, c.o.  
Syndique adjointe
- **Marie-Josée Sauvé**, c.o.  
Syndique adjointe
- **Marie-Claude Strevez**, c.o.  
Syndique adjointe
- **Ginette Pelletier**, c.o.  
Syndique ad hoc



## Comité de révision

Conformément à l'article 123.3 du *Code des professions*, le comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision d'un syndic de ne pas porter plainte contre un professionnel devant le conseil de discipline.

Aucune demande d'avis n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2021-2022. Le comité de révision s'est toutefois réuni dans un processus de transfert des connaissances pour initier ses nouveaux membres.

### Formation des membres du comité de révision relative à leurs fonctions

ACTIVITÉ DE FORMATION SUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE MEMBRES	
	L'ayant suivi	Ne l'ayant pas suivi
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	2	1

### Membres du comité de révision

- Louis Roy, c.o., président du comité
- Anick Legault, c.o.
- Huguette Picard, représentante du public

## Conseil de discipline

Suivant l'article 116 du *Code des professions*, le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément à ce dernier. Il est formé de conseillers d'orientation nommés par le conseil d'administration et d'un président nommé par la présidente en chef du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels. Le secrétaire du conseil de discipline désigne, pour chaque cause, les c.o. qui y siègent.

Les rôles d'audience sont accessibles dans le site Web de l'Ordre. Les décisions rendues par le conseil de discipline et le Tribunal des professions sont accessibles dans le site de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org/fr/qc/qccdcq](http://www.canlii.org/fr/qc/qccdcq). À noter que les décisions qui exonèrent les c.o. de toute faute ou qui sont assujetties à une ordonnance de non-divulgaration, de non-publication ou de non-diffusion ne figurent pas dans le site de CanLII.

Au cours de l'année 2021-2022, le conseil de discipline a été saisi de trois nouvelles plaintes par le syndic.

ÉTAT DES PLAINTES	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	2
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	3
Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	3
Plaintes portées par un syndic ad hoc	0
Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Plaintes fermées au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	3
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice	2

## Décisions du conseil de discipline

Durant ce même exercice, le conseil a rendu trois décisions sur culpabilité et sanction ainsi qu'une décision sur culpabilité — la sanction étant à venir dans un dossier pendant au 31 mars 2022. Ces décisions ont été rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré.

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Autorisant le retrait de la plainte	0
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	0
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	3
Imposant une sanction	0

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL	NOMBRE
Réprimande et débours	3
Amende	3

## Nature des plaintes privées

Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

## Recommandations

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au conseil d'administration au cours de l'exercice. Toutefois, le conseil de discipline a pris acte de l'engagement volontaire d'un intimé limitant sa pratique par la suspension de son droit d'exercer la profession.

## Requêtes en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice

Aucune requête en inscription au tableau ou en reprise du plein droit d'exercice n'était pendante au conseil de discipline au 31 mars de l'exercice précédent et aucune

n'a été reçue au cours de l'exercice. Conséquemment, aucune décision n'a été rendue par le conseil à cet effet au cours de l'exercice.

## Formation des membres du conseil de discipline relative à leurs fonctions

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES AU COURS DE L'EXERCICE OU ANTÉRIEUREMENT	NOMBRE DE MEMBRES	
	L'ayant suivi	Ne l'ayant pas suivi
Activité de formation portant sur les actes dérogatoires à caractère sexuel	7	1
Formation sur le processus disciplinaire	6	2

## Membres du conseil de discipline

- Marie Cardinal-Picard, c.o.
- Éric Damato, c.o.
- Céline Paquette, c.o.
- Jocelyn Poirier, c.o.
- Vicky Prévost, c.o.
- Noussina Rahim, c.o.
- Guy Tessier, c.o.
- Michel Turcotte, c.o.
- Me Geneviève Roy, secrétaire
- Sonia Godin, secrétaire substitut



## Activités relatives à la conciliation et à l'arbitrage des comptes

Selon le Code de déontologie des conseillers et conseillères d'orientation, la ou le c.o. est tenu d'exiger des honoraires justes et raisonnables pour les services offerts.

### Conciliation de comptes

Lorsqu'un différend survient entre une ou un c.o. et sa cliente ou son client à propos d'un compte d'honoraires pour services rendus, ce dernier peut demander à l'Ordre de tenter de régler le différend par voie de conciliation. Il soumet alors une demande au bureau du syndic.

Aucune demande de conciliation de comptes n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune demande de conciliation de comptes n'a été reçue au cours de l'exercice 2021-2022.

### Arbitrage des comptes

Si la conciliation se révèle infructueuse, la cliente ou le client peut alors demander l'arbitrage du compte. Le différend est alors soumis à un conseil d'arbitrage, qui a pour mandat de l'entendre quant au montant du compte. Il est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec*.

Aucune demande d'arbitrage de compte n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été reçue au cours de l'exercice 2021-2022.

## Activités relatives aux infractions pénales

Les activités relatives aux infractions pénales et plus particulièrement les trois catégories d'infraction sont les suivantes :

- Quiconque usurpant un titre professionnel ou exerçant illégalement une profession ;
- Quiconque amenant un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du Code des professions, de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce code ou à cette loi ;
- Quiconque exerçant ou menaçant d'exercer des représailles à l'encontre d'une personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic.

### Usurpation du titre

Toute personne peut porter plainte à l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec pour l'aviser qu'une personne s'affiche ou se présente, de quelque façon que ce soit, comme étant conseillère d'orientation ou qu'elle accomplit un acte que seuls les membres de l'Ordre sont autorisés à exercer, alors qu'elle n'est pas membre en règle de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2021-2022, quatre signalements ont été traités concernant des allégations d'usurpation de titre. Des lettres d'avertissement ont été envoyées pour trois de ces dossiers et pour lesquels des correctifs ont été apportés pour deux d'entre eux ; l'autre est en cours de traitement. Le dernier signalement a fait l'objet d'une poursuite pénale, pour laquelle un plaidoyer de

culpabilité a été enregistré. Le dossier demeuré ouvert au 31 mars 2021 est toujours en cours. Concernant la poursuite pénale intentée en 2019-2020, le dossier a finalement été traité — la personne a plaidé coupable à l'un des chefs.

### Nombre de dossiers demeurant ouverts en date du 31 mars 2022

Deux dossiers demeureraient ouverts en date du 31 mars 2022.

### Exercice illégal

Par ailleurs, l'Ordre a l'obligation de poursuivre toute personne exerçant illégalement les activités réservées aux conseillers d'orientation. Au cours de l'exercice 2021-2022, deux dossiers pour exercice illégal ont été traités et fermés. Celui demeuré ouvert au 31 mars 2021 a aussi été fermé.

### Nombre de dossiers demeurant ouverts en date du 31 mars 2022

Aucun dossier demeurait ouvert en date du 31 mars 2022.

DOSSIERS	NOMBRE
<b>Enquêtes complétées</b>	
Portant sur l'usurpation du titre réservé	4
Portant sur l'exercice illégal	3
<b>Poursuites pénales intentées et jugements rendus</b>	
Portant sur l'usurpation du titre réservé	2
Portant sur l'exercice illégal	0
<b>Amendes imposées</b>	
Montant total	5 000 \$

Aucune enquête n'était pendante au 31 mars de l'exercice précédent et aucune n'a été ouverte au cours de l'exercice concernant :

- une personne amenant un membre de l'Ordre à ne pas respecter les dispositions du *Code des professions*,

de la loi constituant l'Ordre dont le professionnel est membre et des règlements adoptés conformément à ce Code ou à cette loi;

- une personne exerçant ou menaçant d'exercer des représailles à l'encontre d'une autre personne pour le motif qu'elle a transmis à un syndic une information selon laquelle un professionnel a commis une infraction ou qu'elle a collaboré à une enquête menée par un syndic.



# Activités relatives à l'assurance responsabilité professionnelle

## Assurance responsabilité professionnelle

L'Ordre applique un règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de ses membres. Il n'administre pas de fonds d'assurance mais souscrit plutôt à un régime d'assurance collective auprès de Beneva (auparavant La Capitale assurances générales). Le montant maximal de la garantie par sinistre est de 1 000 000 \$ alors que le montant maximal de la garantie pour l'ensemble des sinistres est de 3 000 000 \$.

Au 31 mars 2022, 2 628 membres actifs, dont 710 membres exerçant en pratique privée, souscrivaient au régime d'assurance collective offert par l'Ordre. De ce nombre, 40 membres ont fait l'objet d'une dispense, étant donné qu'ils exerçaient hors Canada et qu'ils étaient membres à vie (non en exercice). Conformément au *Règlement sur l'exercice de la profession de conseiller d'orientation en société*, les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société peuvent adhérer au régime d'assurance collective de l'Ordre ou souscrire à une assurance privée équivalente. Les 25 membres qui exerçaient en société au 31 mars 2022 souscrivaient au régime d'assurance collective de l'Ordre.

## Réclamations formulées contre les membres auprès de leur assureur

Au cours de l'exercice 2021-2022, une réclamation a été formulée contre un membre auprès de son assureur, et aucune transmission d'informations n'a été effectuée au comité d'inspection professionnelle ni au bureau du syndic. De plus, aucune déclaration de sinistre n'a été formulée par les membres auprès de leur assureur.

# Activités relatives à l'indemnisation

L'Ordre n'autorise pas ses membres à détenir des sommes ou des biens, dont des avances d'honoraires, pour le compte de leurs clientes ou clients ou d'autres personnes dans le cadre de l'exercice de leur profession.

# Développement des compétences

L'Ordre offre aux c.o. des formations en ligne, à distance et en salle. Les membres peuvent également suivre des formations proposées par d'autres ordres et organismes, qu'elles soient affichées ou non dans le calendrier des formations publiées dans Espace compétence, notre plateforme consacrée au développement des compétences. L'Ordre n'a pas de règlement obligatoire, mais le conseil d'administration a adopté une politique qui précise les attentes minimales en ce qui concerne la quantité d'activités et d'heures consacrées au développement des compétences. Pour autant, elle ne se substitue pas à la responsabilité du c.o. d'assurer son développement professionnel au moyen d'autres modalités que celles précisées dans la présente politique. Celle-ci a comme objectif d'encadrer la mise à jour, le maintien et le développement des compétences du c.o., dans son champ d'exercice particulier, selon le profil des compétences générales.

Extrait de la *Politique de développement des compétences*

2.03 Chaque conseiller d'orientation est responsable d'identifier des activités de développement professionnel qui lui permettent d'accroître ses compétences en relation avec sa pratique et ses obligations professionnelles. Il doit s'assurer de leur qualité et de leur pertinence. Il doit, par ailleurs, tenir un registre des activités réalisées afin d'être en mesure d'en rendre compte.

2.04 L'Ordre soutient la mise à jour et le développement des compétences de ses membres en leur offrant un certain nombre d'activités de formation continue. Ces activités sont choisies en fonction des besoins exprimés par les conseillers d'orientation, de l'évolution des connaissances et de la transformation des contextes de pratique. L'Ordre est également responsable de proposer des repères pour le choix des activités de développement de compétences et des outils pour leur consignation.

L'Ordre dispose d'une plateforme de développement des compétences. Il s'agit d'une solution intégrée pour le développement professionnel permettant de gérer les activités et les événements de développement professionnel et de formation continue, de mettre à la disposition des membres des forums de discussion, des répertoires de documents de référence de même qu'une bibliothèque d'outils d'intervention.

## Portfolio

Deux portfolios sont à la disposition des membres pour effectuer la gestion complète des heures de formation continue.

Le *portfolio métrique* permet aux membres d'enregistrer et de comptabiliser leurs activités de formation en plus de se conformer à la politique de développement des compétences en vigueur.

Le *portfolio réflexif* propose une démarche réflexive structurée et guide les c.o. vers le choix stratégique d'activités de développement des compétences. L'exercice gagne donc à être refait d'une année à l'autre, car il permet de suivre sa propre évolution. Par ailleurs, celles et ceux qui accomplissent la démarche, qui n'est pas obligatoire, se voient ajouter trois heures de formation continue dans leur portfolio métrique. Précisons aussi que le portfolio réflexif est un espace strictement confidentiel pour chacun des membres. Voici quelques statistiques comparatives de l'utilisation du portfolio réflexif.



## Développement des compétences

LA DÉMARCHE RÉFLEXIVE (PORTFOLIO RÉFLEXIF)	2020-2021	2021-2022
Nombre de personnes ayant amorcé leur portfolio réflexif	89	88
Nombre de personnes ayant réalisé leur bilan	89	88
Nombre de personnes ayant terminé le volet « objectifs »	60	58
Nombre de personnes ayant terminé le volet « action »	21	24
Nombre de personnes ayant terminé le volet « intégration »	17	16
Nombre d'objectifs soumis	135	139
Nombre d'objectifs avec au moins une activité	58	70
Nombre d'objectifs sans activité	77	69

### Précis de développement de compétences

Le développement des compétences est un élément très important dans la progression de la pratique des c.o., quel que soit leur champ de pratique. L'Ordre soutient ses membres de diverses façons, qui sont mises de l'avant dans le *Précis de développement des compétences*. Ce document de référence apporte des précisions et des réponses aux questions bien légitimes de plusieurs membres. Il constitue aussi l'occasion de rappeler les balises concernant le développement des compétences et de mieux faire connaître la plateforme consacrée au développement des compétences des c.o.

### Formations continues offertes par l'Ordre

Certaines formations sont offertes par l'OCCOQ aux c.o., aux étudiantes et étudiants associés, aux professionnelles et professionnels inscrits au registre des droits acquis ainsi qu'aux candidates et candidats à l'admission par équivalence (voir les statistiques).

### Éthique et déontologie

FORMATIONS EN LIGNE OU À DISTANCE	INSCRIPTIONS	DURÉE
Éthique et professionnalisme (module 1)	4	45 h
Éthique et réglementation (module 2)	18	45 h
Délibération éthique (module 3)	4	45 h
Formation à distance – La tenue de dossiers I : aspects déontologiques et réglementaires	31	20 h
Formation à distance – La tenue de dossiers II : aspects pratiques	1	15 h
<b>TOTAL</b>	<b>58</b>	

FORMATIONS EN SALLE	INSCRIPTIONS		DURÉE
	2020-2021	2021-2022	
Tenue de dossiers	51	103	3 h
Éthique et délibération : ancrages et initiation	43	144	3 h 30
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>247</b>	

On constate une augmentation remarquable de participation aux formations brèves en éthique et en tenue de dossiers en raison entre autres des :

- annonces publiées dans l'infolettre;
- préinscriptions possibles avant l'ouverture de la formation.

### Autres formations offertes par l'Ordre

FORMATIONS EN SALLE (ADAPTÉES EN MODE VIRTUEL EN RAISON DE LA PANDÉMIE)	INSCRIPTIONS	DURÉE
Télépratique et dossiers numériques	28	3 h
Évaluer le retard mental : théorie et pratique (pour tous), en français	11	10 h

Évaluer le retard mental : théorie et pratique (pour tous), en anglais	28	10 h
Formation initiale à la supervision professionnelle en counseling et orientation (volet A)	16	7 h
Formation avancée à la supervision professionnelle en counseling et orientation (volet B)	10	7 h
<b>TOTAL</b>	<b>93</b>	

#### FORMATIONS EN LIGNE (SELON LES COMPÉTENCES CIBLÉES)

	NOMBRE	INSCRIPTIONS
Évaluer la situation de manière rigoureuse	8	64
Concevoir l'intervention en orientation	6	53
Intervenir directement	6	57
Exercer un rôle-conseil auprès d'autres acteurs	5	42
Gérer sa pratique de manière à en assurer la rigueur et la pertinence, en conformité avec les normes en vigueur	6	57
Évaluer les impacts des interventions en orientation	3	28
Réflexion sur sa pratique	11	101
<b>TOTAL</b>	<b>45</b>	<b>402</b>

L'Ordre a tenu à soutenir ses membres dans le contexte post-pandémique : des activités sous forme de webinaires touchant différentes thématiques ont été offertes.

#### DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS POUR SOUTENIR LES MEMBRES EN PÉRIODE POSTPANDÉMIQUE

	INSCRIPTIONS	DURÉE
Webinaire sur la téléorientation	1	1 h
Webinaire pour les membres de l'OCOQ : Opération main-d'œuvre, des mesures ciblées pour des secteurs prioritaires	385	1 h

Pause réflexive sur le service en orientation scolaire postcrise	18	1 h 30
Modèle décisionnel en éthique et déontologie	110	17 min
Webinaire : COVID-19 et inégalités sociales : un espace de prise de parole et d'influence sur les enjeux et services d'orientation	7	1 h 30
Webinaire avec l'OCOQ : L'orientation prend sa place !	100	2 h
<b>TOTAL</b>	<b>632</b>	

## Colloque 2021

### Dépasser l'emprise de l'instantané pour naviguer avec la complexité

Initialement prévu en 2020 et reporté en raison de la crise pandémique, le colloque a eu lieu les 10 et 11 juin 2021 en virtuel. C'est une première pour l'Ordre que de l'offrir dans ce format, ce qui a permis à nos membres des régions éloignées d'y participer. Comme toutes les activités étaient prêtes pour le mode présentiel, un déploiement d'une logistique adaptative était indispensable.

- Nombre d'ateliers : 35 ateliers
- Nombre de participants : 403

### Sondage auprès des membres

Un sondage électronique fut pensé afin de consulter directement les c.o. sur leurs besoins en formation continue.

Le sondage, composé de 11 questions, a été accessible dans Espace compétence par les 2 630 membres, dont 600 ont répondu au sondage. L'objectif principal étant de recueillir les commentaires et les besoins des membres en formation continue dans le but de mieux les soutenir dans leur développement professionnel. Pour les traitements statistiques, deux types de tris ont été utilisés : le tri « à plat » pour calculer les pourcentages correspon-



## Développement des compétences

dant aux diverses catégories de réponses obtenues ainsi que le tri croisé, qui permet de répartir les réponses obtenues à une question en fonction de celles obtenues à une autre question. Les thèmes de formation qui sont ressortis sont en lien avec le profil des compétences des c.o., essentiellement avec l'évaluation, la conception et l'intervention auprès de clientèles émergentes. Le sondage a aussi permis de faire ressortir les préférences des membres à l'endroit du format des présentations dans un cadre de formation continue.

### Planification des services d'orientation

Les formations de planification des services d'orientation (PSO) sous forme de classe virtuelle (5 h 30) ont été offertes à des groupes de c.o. dans leur milieu auprès de sept centres de services scolaires. Les heures de coachings qui avaient été reportés en raison de la pandémie ont finalement eu lieu durant cette année auprès de sept centres de services scolaires. De plus, le projet pilote de la PSO collégiale mis en place au cégep Édouard-Montpetit a bénéficié de retombées très positives et permet d'envisager d'implanter la démarche dans l'ensemble du réseau collégial dans les prochaines années.

### Webinaires en mode asynchrone

PLANIFICATION DES SERVICES D'ORIENTATION	INSCRIPTIONS	DURÉE
Pause réflexive sur le service en orientation scolaire postcrise	18	1 h 30
PSO FGA-FP : Mesures budgétaires PARAF	66	1 h 30
<b>TOTAL</b>		

### Journée d'accueil des nouvelles et nouveaux membres

Le 22 octobre 2021, 68 nouvelles et nouveaux c.o. ont répondu positivement à l'invitation de l'Ordre de participer à une journée d'accueil, qui s'est tenue en mode virtuel en raison de la crise pandémique. Cet événement a permis de susciter des discussions portant sur

leur insertion professionnelle et de réfléchir à leurs compétences en qualité de c.o.

#### JOURNÉE D'ACCUEIL DES NOUVELLES ET NOUVEAUX MEMBRES

	INSCRIPTIONS	DURÉE
Journée d'accueil des nouvelles et nouveaux membres 2021	68	5 h

### Comité de révision de l'évaluation des apprentissages

Conformément à la *Politique d'évaluation des apprentissages et révision des résultats*, l'Ordre reconnaît à tout membre le droit à une révision d'un résultat qui lui est attribué pour une activité pédagogique (formation, cours, stage).

Au cours de l'année 2021-2022, l'Ordre a reçu une seule demande de révision, pour laquelle le comité a maintenu l'évaluation initiale et proposé des recommandations à la personne concernée.

# Rôle sociétal et communications

En adéquation avec sa mission de protection du public, l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec (OCCOQ) déploie un ensemble d'activités et de moyens de communication pour atteindre les objectifs de son plan d'action annuel, qui eux sont issus des orientations de son plan stratégique 2020-2023. Ainsi, l'ensemble des communications de l'Ordre visent à optimiser la confiance de la population envers le système professionnel ainsi qu'à renforcer la perception positive de l'apport sociétal de l'OCCOQ et de ses membres, les conseillers et conseillères d'orientation (c.o.). Ajoutons que ces activités et moyens de communication sont adaptés aux différents publics cibles de l'Ordre (membres, grand public, représentants politiques, parlementaires, médias, etc.), aux enjeux actuels et aux besoins qui en résultent.

## Communication avec les membres

Différents moyens de communication sont utilisés par l'Ordre afin de diffuser l'information et les ressources nécessaires pour que ses membres puissent offrir des services de qualité à la population, respecter leurs obligations professionnelles et assurer la mise à jour et le développement de leurs compétences.

### Infolettre

L'infolettre *Le Correspondant* (diffusion bimensuelle) leur présente une variété d'informations au sujet des activités de formation continue qui leur sont offertes, des enjeux d'actualité liés à leur pratique ainsi que des nouveautés de l'Ordre (publications, événements, changements de politiques ou de règlements, prix et

distinctions, plans d'action annuels, activités interordres, représentations politiques et médiatiques, etc.). Au cours de l'année 2021-2022, **20 infolettres** ont été envoyées aux membres, avec un taux moyen d'ouverture de près de 70 % et un taux moyen de clics (hyperliens dans l'infolettre) de près de 32 %.

### Messages de l'Ordre

Chaque année, l'Ordre diffuse un certain nombre de messages officiels destinés à ses membres, sous forme de courriels (relayés aussi dans le site Web et l'infolettre). Contrairement aux infolettres, ces communications portent la plupart du temps sur une seule thématique, et les informations qu'elles transmettent sont jugées essentielles à la pratique des membres, au développement de leurs compétences et à la protection du public. Au cours de l'exercice 2021-2022, **25 messages** de l'Ordre ont été envoyés aux membres.

### Magazine

Publié deux fois par année (septembre 2021 et mars 2022), le magazine *L'orientation* constitue un outil de choix pour stimuler la réflexion des membres sur plusieurs questions et enjeux concernant leur pratique et leur développement professionnel. Les messages de la présidente et de la directrice générale présentent l'évolution des travaux et des projets en cours à l'OCCOQ et traitent des grands enjeux ayant une incidence sur la pratique de l'orientation. Pour leur part, les chroniques du magazine offrent des articles de fond sur une diversité de thématiques professionnelles (ex. : développement des compétences, éthique et déontologie, inspection professionnelle, recherche, clientèles, orientation et société, etc.).

Après avoir adopté une nouvelle facture visuelle en 2019, le magazine a poursuivi son évolution en 2022. Dorénavant, il ne sera plus diffusé en version imprimée. Outre les raisons écologiques associées à cette décision,



## Rôle sociétal et communications

le fait de privilégier une version numérique nous permettra une bonne marge de manœuvre sur le plan de la quantité de contenus et celui du graphisme. C'est ainsi que le numéro de mars 2022 contenait plus de couleurs et beaucoup plus d'hyperliens.

Évolution de la forme mais aussi du fond. Les articles et contenus sont maintenant regroupés autour de sections thématiques, et la contribution de collaborateurs externes est davantage sollicitée. La nouvelle mouture du magazine présente maintenant des portraits de c.o. ainsi qu'une section « Projets de la relève ».

### Espace compétence

Le portail Espace compétence ([espacecompetence.net](http://espacecompetence.net)) offre aux membres un ensemble d'informations et de ressources diversifiées afin de les soutenir dans le développement de leurs compétences. Chacun et chacune y trouvent tous les détails nécessaires pour s'inscrire aux formations offertes par l'Ordre ou par ses partenaires. Plusieurs outils sont aussi à leur disposition pour tenir leur dossier à jour, nourrir leur pratique (ex. : forums de discussion, répertoire de documents, bibliothèque référentielle, etc.) et faciliter la planification de leur démarche de développement de compétences (ex. : portfolio réflexif). C'est aussi dans ce portail que les membres peuvent s'inscrire aux deux types d'événements organisés par l'Ordre : la Journée de formation continue (JFC) et le Colloque — un événement par année, en alternance. Un colloque de l'Ordre a eu lieu en juin 2021 pour la première fois en mode virtuel en raison du contexte pandémique afin de respecter les directives de la santé publique.

### Nouveau site Web

De nos jours, le site Web d'un organisme constitue le centre névralgique, le « point de chute » de ses interactions avec ses différents publics ou interlocuteurs. Leur permettre de trouver aisément et rapidement l'information qu'ils recherchent, tout en les incitant à consulter davantage de contenus, voilà la raison d'être d'un site Web. Conçu et lancé en 2014, le site de l'OCOCOQ n'était plus en phase avec l'évolution des technologies Web et des normes d'efficacité sur les plans de l'arborescence,

de la navigation et du partage de contenus (appareils mobiles et médias sociaux). Une refonte complète s'avérait donc nécessaire afin d'améliorer l'accès à l'information pour tous les publics cibles de l'Ordre. À la suite d'un processus d'appel d'offres, une agence a été recrutée au printemps 2019, et ce grand chantier et ses premières étapes ont rapidement débuté. Le travail s'est poursuivi au cours des exercices 2020-2021 et 2021-2022. Mise en ligne du nouveau site : mi-juillet 2021.

Il a été conçu en phase avec le développement d'une nouvelle approche de présentation de la profession, des services d'orientation et de l'Ordre, plus actuelle et adaptée aux différents publics cibles. La diversité des besoins et des pratiques en orientation ainsi que l'expertise et les compétences des c.o. y sont davantage mises en lumière.

### Page Facebook

Élément essentiel de l'univers des communications au 21<sup>e</sup> siècle, les médias sociaux constituent un moyen incontournable pour joindre de larges segments de la population et interagir davantage avec eux. Mais il s'agit aussi de plateformes qui augmentent les occasions de partage d'information avec d'autres organismes, tout en élargissant l'auditoire à qui l'on s'adresse. Lancée au mois d'août 2019, la page Facebook de l'OCOCOQ comptait plus de **3 600 abonnés** au 31 mars 2022. Au cours de l'exercice 2021-2022, **plus de 160 000 personnes ont vu l'un de ses contenus** (« couverture » de la page).

### Semaine québécoise de l'orientation

La Semaine québécoise de l'orientation (SQO) est l'événement public annuel de l'OCOCOQ et de ses membres. Mise sur pied en 2005, elle vise à sensibiliser les citoyens à l'importance de l'orientation « tout au long de la vie » ainsi qu'aux ressources pouvant répondre à leurs besoins. Durant toutes ces années, l'Ordre et ses membres ont ciblé différentes thématiques pour mettre en lumière la diversité des besoins qui se manifestent à tout âge, et qui sont habituellement traités dans le processus d'orientation avec un c.o.

Un virage numérique avait été amorcé en 2019 avec l'organisation d'une formule hybride de la SQO, combinant des conférences Web (Facebook) et des conférences dans les milieux de pratique des membres, des placements publicitaires sur le Web, une stratégie de médias sociaux et la diffusion d'une vidéo promotionnelle. Après avoir annulé l'édition 2020 en raison du contexte pandémique, la transition vers une formule presque exclusivement numérique s'est poursuivie en 2021. Comme la production du nouveau site Web de l'Ordre mobilisait une grande partie du temps de travail du service des communications, il était impossible de reprendre le modèle de la SQO 2019 pour l'édition 2021. L'Ordre a donc plutôt misé sur le lancement de son nouveau site à titre de véhicule principal de la SQO 2021.

### Objectifs de la SQO 2021

- Sensibiliser la population québécoise à l'importance de l'orientation tout au long de la vie — ainsi qu'à la qualité et au professionnalisme des services d'orientation auxquels elle a accès — grâce à la diffusion du nouveau site Web de l'OCCCOQ.
- Accroître de manière significative la consultation du nouveau site, de notre page Facebook et du site Espace parents.

### Moyens de communication de la SQO 2021

- **Production et diffusion (Web) d'une vidéo promotionnelle** (générique et virale, adaptée à la nouvelle approche de présentation de la profession).
- **Placements publicitaires pour diriger les internautes vers le site de l'Ordre, via diffusion de la vidéo** (recrutement d'une agence spécialisée).
- **Conception et diffusion de quelques outils promotionnels et pédagogiques :**
  - bannières Web et courriel ;
  - document PDF de type foire aux questions sur l'orientation ;

- documents PowerPoint des conférences clés en main des dernières éditions de la SQO (pour les membres, les étudiantes et étudiants associés et les partenaires de l'Ordre qui souhaitent animer une conférence).

- **Création d'une page dédiée à la SQO 2021 dans le site de l'OCCCOQ.**
- **Envois de courriels aux partenaires, aux membres et aux étudiantes et étudiants associés** (outils promotionnels et documents PowerPoint des conférences clés en main des dernières années, etc.).
- **Rédaction d'un calendrier de publications Facebook** (diffusées avant, pendant et après la SQO).
- **Rédaction et envoi d'un communiqué de presse intégrant la vidéo** (gestion des relations de presse à l'interne, priorisant les relances auprès de contacts médias).

### Médias et relations publiques

La pratique des membres de l'OCCCOQ s'adapte continuellement à l'évolution des enjeux sociaux, économiques et politiques de la société. De la même façon, l'Ordre doit harmoniser son action à cette évolution afin de réaliser sa mission de protection du public avec la plus grande rigueur. Cette mission s'articule autour des questions de l'accessibilité et de la qualité des services d'orientation offerts à la population. Elle engage donc une présence constante de l'Ordre dans les espaces médiatiques et politiques, qui prend la forme de prises de position publiques, d'entrevues dans les médias, de publications diverses et de participations à des consultations publiques.

Mentionnons aussi que les communications avec des représentants politiques du gouvernement se font sur une base régulière. Le service des communications joue un rôle-conseil à cet égard auprès de la direction générale et de la présidence de l'Ordre.



### 1. Entrevues accordées par la présidente pour la radio ou le Web

Plusieurs recherchistes d'émissions radio ou télé ont communiqué avec l'Ordre en 2021-2022 pour obtenir une entrevue avec sa présidente. Cette dernière a participé à cinq émissions pendant l'exercice :

- Émission Telle est la question du site Savoir média : « Apprentissage et éducation » (juin 2021)
- Émission radio Direction emploi au FM 103,3 : « Semaine québécoise de l'orientation 2021 » (23 novembre 2021)
- Émission radio Bonjour la côte à Radio-Canada : « Semaine québécoise de l'orientation 2021 » (24 novembre 2021)
- Émission radio Le Québec maintenant au 98,5 FM : « 2022, une bonne année pour changer de carrière ? » (4 janvier 2022)
- Reportage à Radio-Canada : « Les bourses d'études Perspective Québec : une fausse bonne idée ? » (26 février 2022)

### 2. Entrevues accordées par la présidente pour des articles de journaux

- Journal de Montréal : « La pandémie a changé leur vie pour le mieux » (4 avril 2021)
- Protégez-vous : « Comment choisir la bonne école secondaire ? » (25 août 2021)

### 3. Communiqués de presse

- Récipiendaires des Prix de l'Ordre 2021 (20 octobre 2021)
- Mérite du CIQ 2021 : Hélène Plourde, c.o. (1959-2020) (21 octobre 2021)
- Semaine québécoise de l'orientation 2021 (19 novembre 2021)
- Opération main-d'œuvre : des enjeux importants qui interpellent l'OCCOQ (21 décembre 2021)

### 4. Représentations politiques et stratégiques

- **Webinaire « Les aspirations scolaires et professionnelles des jeunes en contexte de pandémie et de rareté de main-d'œuvre » – Academos (17 février 2022)**

La présidente de l'Ordre a participé au panel d'experts de ce webinaire afin de commenter les résultats du sondage réalisé par Academos.

- **Table ronde entre le milieu des affaires et de l'éducation**

La présidente de l'Ordre a participé activement aux réunions de cette table, qui est coordonnée par la Fédération des chambres de commerce du Québec.

- **Cadre d'application du mode de financement à forfait pour les mesures des services d'aide à l'emploi**

La Direction des ressources externes, du placement et des mandats spéciaux d'Emploi-Québec, du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, a invité l'Ordre à lui faire part de ses commentaires à propos de ce cadre d'application.

- **Renouvellement de la Stratégie gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**

Le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a invité l'Ordre à participer aux discussions de son comité consultatif portant sur les enjeux, les problématiques et les pistes de solution à prendre en considération dans le cadre du renouvellement de cette stratégie.

- **Rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse – Accompagner les jeunes dans leur transition à la vie adulte**

L'Ordre a participé à une rencontre avec M<sup>me</sup> Catherine Lemay, sous-ministre adjointe de la Direction générale du développement, du bien-être et de la protection de la jeunesse du ministère de la Santé et des Services sociaux, qui est aussi directrice nationale de la protection de la jeunesse. L'accompagnement en orientation lui a été présenté comme un service essentiel dans la transition à la vie adulte des jeunes issus du système de la protection de la jeunesse, en conformité avec le chapitre 8 du rapport de la commission.

- **Plan d'action jeunesse 2021-2024**

L'Ordre a participé à une rencontre avec M. Philippe Boulanger, secrétaire adjoint à la jeunesse, directeur des partenariats et des opérations du Secrétariat à la jeunesse. Les discussions ont porté sur la nécessité d'inclure des mesures favorisant l'accès aux services d'orientation pour soutenir l'insertion et le maintien en emploi des jeunes dans le cadre du Plan d'action jeunesse 2021-2024.

- **Stratégie pour valoriser, attirer et mobiliser le personnel scolaire**

Le ministère de l'Éducation a invité l'Ordre à participer aux consultations sur le développement d'une stratégie ministérielle afin de rehausser le statut social des carrières en éducation et de favoriser le bien-être au travail du personnel scolaire. L'Ordre a déposé un document de recommandations dans le cadre de ces consultations.

# ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2022



# Sommaire

Rapport des auditeurs indépendants .....	61
Résultats .....	63
Évolution de l'actif net .....	64
Situation financière .....	65
Flux de trésorerie .....	66
Notes complémentaires.....	67
Renseignements complémentaires .....	74



Aux membres de

## L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION DU QUÉBEC (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Informations autres que les états financiers et rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

### Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

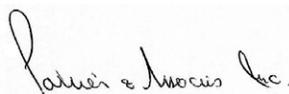
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les

éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation ;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Michel Poirier,  
CPA auditeur, CA

Vaudreuil-Dorion  
Le 4 juin 2022



# Résultats

Exercice clos le 31 mars 2022

	Budget	2022	2021
<b>Produits</b>			
Cotisations annuelles	1 501 828 \$	<b>1 514 108 \$</b>	1 446 728 \$
Admission et équivalences	34 000	<b>43 215</b>	33 005
Vente de biens et de services	84 370	<b>102 727</b>	43 295
Formation continue et colloque	202 131	<b>224 632</b>	110 439
Subventions (note 4)	74 600	<b>56 400</b>	64 000
Intérêts (note 5)	8 000	<b>7 008</b>	6 598
Ristourne du Fonds d'assurance responsabilité	–	<b>18 829</b>	9 515
Divers	28 165	<b>12 829</b>	8 815
	1 933 094	<b>1 979 748</b>	1 722 395
<b>Charges</b>			
Inspection professionnelle (annexe A)	312 272	345 069	346 183
Bureau du syndic (annexe B)	303 043	257 815	299 126
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	135 617	129 477	117 737
Formation continue (annexe D)	411 254	406 879	369 630
Communications (annexe E)	370 235	364 302	352 068
Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités (annexe F)	92 190	91 678	82 252
Admission et équivalences (annexe G)	173 524	176 902	164 760
Répression des infractions commises par des non membres (annexe H)	13 981	8 308	3 479
Conseil de discipline (annexe I)	50 773	<b>40 732</b>	58 656
Conseil interprofessionnel du Québec	20 000	<b>19 926</b>	19 996
	1 882 889	<b>1 841 088</b>	1 813 887
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>50 205 \$</b>	<b>138 660 \$</b>	<b>(91 492) \$</b>

# Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2022

	Fonds de réserve	Fonds des immo- bilisations	Fonds d'assurance responsabilité	Fonds d'adminis- tration	2022 Total	2021 Total
<b>Solde au début</b>	263 076 \$	60 307 \$	240 735 \$	19 701 \$	583 819 \$	675 311 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 791	(22 365)	20 709	138 525	138 660	(91 492)
Acquisition d'immobilisations	-	28 169	-	(28 169)	-	-
<b>Solde à la fin</b>	<b>264 867 \$</b>	<b>66 111 \$</b>	<b>261 444 \$</b>	<b>130 057 \$</b>	<b>722 479 \$</b>	<b>583 819 \$</b>



# Situation financière

Au 31 mars 2022

	2022	2021
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	246 022 \$	727 521 \$
Placements temporaires (note 6)	1 809 743	1 205 718
Débiteurs (note 7)	35 785	16 489
Charges payées d'avance	47 914	68 949
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 8)	-	77 692
	<b>2 139 464</b>	<b>2 096 369</b>
Placements (note 8)	402 675	312 059
Immobilisations (note 9)	23 519	32 532
Actifs incorporels (note 10)	42 592	27 775
	<b>2 608 250 \$</b>	<b>2 468 735 \$</b>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 11)	481 794 \$	412 892 \$
Produits et contributions reportés	1 400 077	1 426 024
Apports reportés (note 12)	3 900	46 000
	<b>1 885 771</b>	<b>1 884 916</b>
<b>Actif net</b>		
Fonds de réserve	264 867	263 076
Fonds des immobilisations	66 111	60 307
Fonds d'assurance responsabilité	261 444	240 735
Fonds d'administration	130 057	19 701
	<b>722 479</b>	<b>583 819</b>
	<b>2 608 250 \$</b>	<b>2 468 735 \$</b>
Engagements contractuels (note 13)		

**Pour le conseil d'administration,**Marie-Hélène Collin, c.o.,  
administratriceJosée Landry, M.A., c.o.,  
administratrice

# Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2022

	2022	2021
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	138 660 \$	(91 492) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 581	16 163
Amortissement des actifs incorporels	10 784	6 944
	<b>161 025</b>	<b>(68 385)</b>
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	44 694	258 047
	<b>205 719</b>	<b>189 662</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Variation nette des placements	(12 924)	(12 126)
Acquisition d'immobilisations	(2 568)	(5 391)
Acquisition d'actifs incorporels	(25 601)	(34 719)
	<b>(41 093)</b>	<b>(52 236)</b>
<b>Activités de financement</b>		
Subventions encaissées	14 300	110 000
Subventions constatées à titre de produit	(56 400)	(64 000)
	<b>(42 100)</b>	<b>46 000</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>122 526</b>	<b>183 426</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>1 933 239</b>	<b>1 749 813</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>2 055 765 \$</b>	<b>1 933 239 \$</b>
<b>Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
Encaisse	246 022 \$	727 521 \$
Placements temporaires	1 809 743	1 205 718
	<b>2 055 765 \$</b>	<b>1 933 239 \$</b>

# Notes complémentaires

Au 31 mars 2022

## 1. Statuts constitutifs et nature des activités

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation du Québec est constitué en vertu du *Code des professions du Québec*. Il remplit une mission de protection du public en s'assurant de la qualité des services d'orientation offerts par ses membres. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres, de la surveillance de l'exercice de la profession et du dépistage de la pratique illégale. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est conséquemment exempté d'impôts.

## 2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables, et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

### Comptabilité par fonds

Les produits et charges afférents à la prestation des services et à l'administration sont présentés dans le fonds d'administration.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

Le fonds d'assurance responsabilité présente les retournes du programme d'assurance responsabilité professionnelle, qui sont versées au fonds de stabilisation des primes géré par La Capitale assurances générales en cas de surplus d'opérations, afin de garantir la stabilité des primes futures. Un montant de 50 000 \$ y est affecté alors que l'excédent peut être décaissé selon les besoins et dispositions énoncés par l'Ordre, selon l'article 5.2.5 de la convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle.

Le fonds de réserve présente les sommes réservées par le conseil d'administration afin de répondre aux imprévus qui pourraient survenir dans le futur.

### Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations sont constatées linéairement sur la période couverte par ces dernières.

Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

Les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que les biens ou les services sont reçus par le client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

## Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

## Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci dessous :

	PÉRIODES
Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	Entre 3 et 5 ans

## Actifs incorporels

Le site Web est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

## Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les

soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'Ordre ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

## Instruments financiers

### Évaluation initiale

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Ordre qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

### Évaluation ultérieure

L'Ordre évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

### Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de



trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

### 3. Activités de formation

La variation des produits et des charges liés aux activités de formation est due à la tenue d'un colloque dans les années impaires.

### 4. Subventions

	2022	2021
<b>Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec</b>		
Planification des services d'orientation	31 400 \$	26 000 \$
Espace parents – communauté virtuelle	25 000	38 000
	<b>56 400 \$</b>	<b>64 000 \$</b>

### 5. Ventilation des revenus d'intérêts

	2022	2021
Fonds d'administration	3 338 \$	3 649 \$
Fonds de réserve	1 791	2 302
Fonds d'assurance responsabilité	1 879	647
	<b>7 008 \$</b>	<b>6 598 \$</b>

## 6. Placements temporaires

	2022	2021
Fonds de trésorerie	1 704 936 \$	1 101 173 \$
Fonds de réserve	104 807	104 545
	<b>1 809 743 \$</b>	<b>1 205 718 \$</b>

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme, taux de 0,25 % à 0,45 %, rachetables en tout temps.

## 7. Débiteurs

	2022	2021
Clients	16 433 \$	6 025 \$
Intérêts courus	523	949
Ristourne – Fonds de stabilisation	18 829	9 515
	<b>35 785 \$</b>	<b>16 489 \$</b>

## 8. Placements

	2022	2021
Dépôts à terme, taux de 0,35 % et 0,70 %, échéant en juillet 2023 et en août 2024 – Fonds de réserve	160 060 \$	158 531 \$
Fonds de stabilisation des primes d'assurances, sous la gestion de La Capitale assurances générales, portant intérêt à un taux variable	242 615	231 220
	<b>402 675</b>	<b>389 751</b>
Placements réalisables au cours du prochain exercice	–	77 692
	<b>402 675 \$</b>	<b>312 059 \$</b>

## 9. Immobilisations

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	110 221 \$	107 418 \$	2 803 \$	3 775 \$
Équipement informatique	157 414	136 698	20 716	28 757
	<b>267 635 \$</b>	<b>244 116 \$</b>	<b>23 519 \$</b>	<b>32 532 \$</b>



## 10. Actifs incorporels

	2022		2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Site Web	60 320 \$	17 728 \$	42 592 \$
			27 775 \$

## 11. Crédoiteurs

	2022	2021
Fournisseurs	32 023 \$	22 386 \$
Charges courues	19 517	22 273
Salaires et vacances à payer	91 812	92 283
Taxes à la consommation	204 126	144 094
Déductions à la source	5 030	4 602
Office des professions du Québec	67 599	64 699
Assurances professionnelles	61 687	62 555
	481 794 \$	412 892 \$

Au 31 mars 2022, les sommes à remettre à l'État totalisent 209 156 \$ (148 696 \$ au 31 mars 2021).

## 12. Apports reportés

Les apports reportés sont constitués d'une subvention reçue du ministère de l'Éducation du Québec pour la plateforme Web Espace parents et pour la planification des services d'orientation. Le tableau qui suit résume les sommes non engagées en fin d'exercice :

	2022	2021
Espace parents – communauté virtuelle	– \$	25 000 \$
Planification des services d'orientation	3 900	21 000
Solde à la fin	3 900 \$	46 000 \$

	2022	2021
Solde au début	46 000 \$	– \$
Encaissements de l'exercice	14 300	110 000
Constatés à titre de produits	(56 400)	(64 000)
Solde à la fin	3 900 \$	46 000 \$

### 13. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 1 039 506 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2023	165 954 \$
2024	165 654
2025	158 418
2026	95 551
2027	97 463
Autres	356 466
	1 039 506 \$

#### Location de bureaux

L'Ordre s'est engagé, conjointement et solidairement avec l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 12 ans se terminant en septembre 2030. La portion de l'Ordre des conseillers et conseillères en orientation du Québec représente 42 % du loyer total. Le solde estimé de l'engagement pour la durée restante du bail est de 825 035 \$, dont 90 040 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023.

#### Location d'un copieur

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur. Le solde de l'engagement au 31 mars 2022 est de 10 490 \$, dont 4 196 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, payable en 14 versements trimestriels de 1 049 \$, échéant en septembre 2024.

#### Location de serveurs

L'Ordre a signé un contrat de location et mise à jour de serveurs, sauvegarde journalière et hebdomadaire, et soutien aux usagers. Le solde de l'engagement au 31 mars 2022 est de 16 050 \$, dont 9 075 \$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, échéant en décembre 2023.

### Tableau des membres

L'Ordre a signé un contrat pour la gestion du tableau des membres et de soutien en ligne. Le solde de l'engagement au 31 mars 2022 est de 187 927 \$, payable en 3 versements annuels de 62 642 \$, échéant en avril 2025.

### 14. Régime de retraite des salariés

L'Ordre offre à ses employés un régime de retraite simplifié de Desjardins Assurances – Vie - Santé - Retraite. La part de l'Ordre, qui est imputée à la dépense au même rythme que la dépense de salaire, correspond à 5 % des salaires bruts. La cotisation des employés est facultative. Les cotisations de l'employeur et des employés pour l'exercice s'élèvent à 40 451 \$ et 6 745 \$ (46 619 \$ et 6 500 \$ en 2021) respectivement.

### 15. Rémunération du conseil d'administration et de la direction générale

Conformément au *Règlement modifiant le Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel*, pour l'exercice 2021 2022, les salaires de la présidente et de la directrice générale et secrétaire sont de :

Présidente : 85 486 \$ (3 jours par semaine)

Directrice générale et secrétaire : 130 175 \$

Les administrateurs élus de l'Ordre reçoivent un jeton de 312 \$ (156 \$ pour une demi journée) pour participer aux réunions des comités du conseil d'administration. Pour la participation aux séances du conseil d'administration, les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération.

### 16. Éventualité

Au cours de l'exercice, l'Ordre a fait l'objet d'une plainte déposée auprès de la CNESST. Le dossier étant au début du processus, il est trop tôt pour déterminer l'issue de cette plainte et pour en évaluer l'incidence potentielle pour l'Ordre. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers à cet égard.



## 17. Instruments financiers

### Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'Ordre est exposé au 31 mars 2022 sont détaillés ci dessous.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs.

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'Ordre évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

#### Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les

instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

## 18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.

# Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 mars 2022

	Budget	2022	2021
<b>Annexe A – Inspection professionnelle</b>			
Salaires	182 729 \$	206 714 \$	221 302 \$
Charges sociales	29 721	27 131	26 135
Locaux	600	600	825
Perfectionnement	2 000	3 061	1 538
Honoraires	2 000	–	1 488
Frais légaux	1 000	625	719
Déplacements et représentation	1 000	406	686
Frais de réunion	4 300	2 723	5 258
Divers	–	–	296
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	88 922	103 809	87 936
	<b>312 272 \$</b>	<b>345 069 \$</b>	<b>346 183 \$</b>
<b>Annexe B – Bureau du syndic</b>			
Salaires	138 323 \$	103 454 \$	143 641 \$
Charges sociales	17 726	14 684	22 978
Locaux	200	200	225
Perfectionnement	2 500	2 060	600
Honoraires	20 000	24 391	18 967
Abonnements et documentation	–	–	107
Déplacements et représentation	3 000	634	2 603
Frais légaux	35 000	34 832	34 022
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	86 294	77 560	75 983
	<b>303 043 \$</b>	<b>257 815 \$</b>	<b>299 126 \$</b>
<b>Annexe C – Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession</b>			
Salaires	77 950 \$	78 782 \$	72 942 \$
Charges sociales	13 049	11 400	10 684
Représentation et déplacements	500	–	–
Honoraires	1 000	–	372
Frais légaux	2 000	344	969
Matériel pédagogique	2 000	–	2 863
Frais des comités	500	–	–
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	38 618	38 951	29 907
	<b>135 617 \$</b>	<b>129 477 \$</b>	<b>117 737 \$</b>



	Budget	2022	2021
<b>Annexe D – Formation continue</b>			
Salaires	93 404 \$	75 013 \$	105 312 \$
Charges sociales	12 973	10 295	14 903
Poste et messagerie	4 000	2 999	5 928
Déplacements	2 000	–	146
Colloque	48 069	55 729	4 875
Honoraires	70 000	78 191	79 588
Promotion et publicité	11 000	9 665	15 564
Location et divers	700	2 186	1 534
Frais de réunion	1 000	–	–
Plateforme Espace compétence	51 000	50 398	47 888
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	117 108	122 403	93 892
	<b>411 254 \$</b>	<b>406 879 \$</b>	<b>369 630 \$</b>
<b>Annexe E – Communications</b>			
Salaires	189 619 \$	187 521 \$	200 679 \$
Charges sociales	31 889	28 693	30 590
Déplacements et représentation	2 700	2 000	2 517
Promotion et publicité	27 000	22 276	15 259
Programmation et maintien du site Web	5 500	5 356	12 696
Divers	1 100	1 799	646
Honoraires	7 000	7 062	250
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	105 427	109 595	89 431
	<b>370 235 \$</b>	<b>364 302 \$</b>	<b>352 068 \$</b>
<b>Annexe F – Conseil d'administration, assemblée générale et autres comités</b>			
Salaires	26 383 \$	28 628 \$	27 203 \$
Charges sociales	4 520	4 595	4 415
Honoraires	7 800	8 331	9 147
Perfectionnement	4 600	6 250	617
Déplacements et représentation	–	177	–
Frais corporatifs	22 635	16 117	19 926
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	26 252	27 580	20 944
	<b>92 190 \$</b>	<b>91 678 \$</b>	<b>82 252 \$</b>

	Budget	2022	2021
<b>Annexe G – Admission et équivalences</b>			
Salaires	95 384 \$	96 769 \$	96 186 \$
Charges sociales	15 728	15 375	15 627
Poste et messagerie	500	372	413
Programmation et maintien du site Web	2 000	1 851	–
Déplacements et représentation	500	–	–
Réunion	8 000	6 352	8 801
Perfectionnement	1 000	1 371	600
Frais légaux	1 000	1 594	1 281
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	49 412	53 218	41 852
	<b>173 524 \$</b>	<b>176 902 \$</b>	<b>164 760 \$</b>
<b>Annexe H – Répression des infractions commises par des non-membres</b>			
Honoraires	2 000 \$	– \$	– \$
Frais légaux	8 000	5 809	2 595
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	3 981	2 499	884
	<b>13 981 \$</b>	<b>8 308 \$</b>	<b>3 479 \$</b>
<b>Annexe I – Conseil de discipline</b>			
Perfectionnement	1 000 \$	850 \$	150 \$
Salaires	1 597	13 623	17 237
Charges sociales	218	1 971	2 705
Frais légaux	25 000	8 589	23 352
Déplacements et représentation	1 000	–	–
Frais de réunion	5 500	3 445	312
Honoraires	2 000	–	–
Quote-part des charges d'administration (annexe J)	14 458	12 254	14 900
	<b>50 773 \$</b>	<b>40 732 \$</b>	<b>58 656 \$</b>

**Annexe J – Autres charges**

Salaires	218 879 \$	<b>241 573 \$</b>	220 124 \$
Charges sociales	31 373	<b>34 543</b>	33 851
Déplacements et représentation	2 000	<b>762</b>	147
Perfectionnement	3 000	<b>4 225</b>	787
Honoraires	8 000	<b>16 601</b>	–
Loyer et aménagements	117 200	<b>108 158</b>	62 019
Assurances	2 000	<b>2 262</b>	2 221
Impression	2 000	<b>4 817</b>	2 647
Poste et messagerie	1 000	<b>733</b>	645
Télécommunications	6 600	<b>5 659</b>	6 593
Entretien et équipement de bureau	34 475	<b>31 947</b>	29 087
Programmation et maintien du site Web	20 200	<b>19 995</b>	22 555
Fournitures de bureau	3 000	<b>2 979</b>	4 967
Intérêts, frais bancaires et de cartes de crédit	40 000	<b>39 723</b>	41 407
Divers	1 500	<b>2 206</b>	3 412
Frais légaux	2 000	<b>6 016</b>	890
Frais de réunion	1 000	<b>2 010</b>	35
Cotisations à d'autres associations	1 000	<b>775</b>	650
Abonnements et documentation	600	<b>520</b>	585
Amortissement du matériel informatique	33 200	<b>10 019</b>	14 719
Amortissement du site Web	–	<b>10 784</b>	6 944
Amortissement du mobilier et équipement	1 445	<b>1 562</b>	1 444
	<b>530 472</b>	<b>547 869</b>	455 729

**Répartition des charges d'administration**

Inspection professionnelle (annexe A)	(88 922)	<b>(103 809)</b>	(87 936)
Bureau du syndic (annexe B)	(86 294)	<b>(77 560)</b>	(75 983)
Normes professionnelles et soutien à l'exercice de la profession (annexe C)	(38 618)	<b>(38 951)</b>	(29 907)
Formation continue (annexe D)	(117 108)	<b>(122 403)</b>	(93 892)
Communications (annexe E)	(105 427)	<b>(109 595)</b>	(89 431)
Conseil d'administration, assemblées générales et autres comités (annexe F)	(26 252)	<b>(27 580)</b>	(20 944)
Admission et équivalences (annexe G)	(49 412)	<b>(53 218)</b>	(41 852)
Répression des infractions commises par des non membres (annexe H)	(3 981)	<b>(2 499)</b>	(884)
Conseil de discipline (annexe I)	(14 458)	<b>(12 254)</b>	(14 900)
	<b>(530 472) \$</b>	<b>(547 869) \$</b>	(455 729) \$







Ordre des conseillers  
et conseillères d'orientation  
du Québec

1600, boul. Henri-Bourassa Ouest, bureau 520  
Montréal (Québec) H3M 3E2

Téléphone : 514 737-4717 ou 1 800 363-2643  
Télécopieur : 514 737-2172

[www.orientation.qc.ca](http://www.orientation.qc.ca)